

AR Prefecture

082-218201127-20241212-CM20241212_16-DE
Reçu le 17/12/2024

quartiers2030



CONTRAT DE VILLE

Moissac

2024 – 2030

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE <i>Liberté Égalité Fraternité</i>	 moissac	 TERRES des CONFLUENCES communauté de communes
 La Région Occitanie Pyrénées - Méditerranée	 TARN-ET-GARONNE LE DÉPARTEMENT.fr	 France Travail
 BANQUE des TERRITOIRES Caisse des Dépôts et Consignations	 ars Agence Régionale de Santé	 SÉCURITÉ SOCIALE l'Assurance Maladie
 ALLOCATIONS FAMILIALES	 santé famille retraite services	 TARN ET GARONNE HABITAT L'HABITAT QUI NOUS RAPPROCHE LIASSO
	 Promologis  Groupe ActionLogement	

SOMMAIRE

Préambule.....	4
1 – Évaluation du contrat de ville de Moissac 2015-2022.....	6
1.1 – Chiffres clés de diagnostic de la situation des QPV de Moissac.....	6
1.2 – Évaluation du contrat de ville de Moissac 2015-2022 : enjeux et préconisations	6
1.3 – Données complémentaires proposées par la commune	7
1.4 – Données complémentaires proposées par France Travail	8
2 – La géographie prioritaire 2024 – 2030 de Moissac.....	9
3 – Articulation avec les politiques publiques et/ou dispositifs existants	11
3.1 – Synthèse des informations clés de la circulaire du 31 août 2023	11
3.2 – Articulation avec les principales orientations 2024 relatives au Fonds d'Inclusion dans l'Emploi (FIE)	11
3.2.1 – Les parcours emploi compétences (PEC)	12
3.2.2 – Le contrat unique d'insertion jeunes (CUI-CIE).....	13
3.2.3 – Les clauses sociales d'insertion	13
3.2.4 – Le Pacte avec les quartiers pour toutes les entreprises (PAQTE).....	13
3.2.5 – Accompagner et favoriser les créations d'entreprises et le développement d'activités économiques	14

33 – Contribution de la région Occitanie aux contrats de ville	15
33.1 – Agir pour l'éducation et l'orientation des jeunes	15
33.2 – Favoriser l'accès à la formation et à l'emploi	16
33.3 – Mieux vivre ensemble	16
33.4 – Améliorer le cadre de vie	17
33.5 – Développer l'offre de mobilité	17
33.6 Mobiliser les fonds européens	18
34 – Contribution du Conseil départemental de Tarn-et-Garonne au contrat de ville	18
34.1 – Le déploiement des compétences de droit commun par le pôle des Solidarités humaines	18
34.2 – Le Pacte Territorial d'Insertion (PTI)	19
34.3 – Le Contrat Local de Santé (CLS)	20
34.4 – Le Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP)	20
34.5 – Les missions de prévention et de protection de l'enfance	21
34.6 – Dispositif de coordination des violences intra-familiales	21
35 – Articulation avec le Contrat Local de Santé (CLS)	22
36 – Articulation avec le programme de réussite éducative	22
37 – Articulation avec le Schéma Départemental des Services aux Familles et de l'Animation de la Vie Sociale (SDSF – AVS)	23
38 – Articulation avec la Convention Territoriale Globale	23
39 – Articulation avec le Pacte et contrat local des Solidarités 2024 – 2027	24
3.10 – Articulation avec le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) et le Plan Départemental de l'Habitat (PDH)	25
3.11 – Articulation avec les orientations de la conférence intercommunale du logement (CIL) et la Convention Intercommunale d'Attribution (CIA)	26
3.12 Mixité sociale dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville	27
4 – La démarche d'élaboration	29
4.1 – Méthodologie	29
4.2 – Rappel des enjeux définis par le préfet de Tarn-et-Garonne	29
4.3 – Rappel des enjeux définis par l'EPCI	30
4.4 – Rappel des enjeux définis par la commune	30
4.4.1 – Les priorités de la municipalité	30
4.4.2 – Une articulation avec le programme « Petites Villes de Demain »	32
4.4.3 – L'investissement comme levier de transformation des QPV	32
4.5 Consultations des habitants	32
4.6 – Synthèse de la consultation des partenaires institutionnels et associatifs	34
4.7 – Les entretiens avec les partenaires institutionnels et associatifs	36
4.7.1 – Les enjeux relatifs à l'éducation	36
4.7.2 – Les enjeux liés à l'insertion, à l'emploi et à la mobilité	36
4.7.3 – Les enjeux relatifs à la sécurité et à la prévention de la délinquance	37
4.7.4 – Synthèse des entretiens avec les associations	38
5 – Orientations stratégiques et objectifs	39
6 – Gouvernance, suivi et évaluation	41
6.1 – Gouvernance	41
6.1.1 – Le comité de pilotage	41
6.1.2 – Le comité technique	41
6.1.3 – L'équipe-projet	42
6.1.4 – Le groupe thématique	42
6.2 – Référentiel opérationnel pour les porteurs de projet qualitatif et quantitatif	43
Annexes	45
Annexe 1 – Référentiel opérationnel	45
Sécurité et prévention de la délinquance en lien avec le CLSPD (cette orientation sera travaillée avec le CLSPD)	45
Annexe 2 – Questionnaire en ligne	49
Annexe 3 – Synthèse des entretiens avec les institutionnels	49
Annexe 4 – Les entretiens avec les associations	51
Annexe 5 – Le CLSPDR	52
Annexe 6 – Données communiquées par France Travail	54

Préambule

« La politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants. » (loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine).

L'élaboration du contrat de ville de Moissac pour la période 2024-2030 s'est appuyée sur le plan « Quartiers 2030 » et la circulaire ministérielle du 31 août 2023 ainsi que sur l'instruction du 4 janvier 2024 relative à la gouvernance. Le nouveau contrat tire par ailleurs les enseignements issus de l'évaluation du contrat de ville 2015-2023 et sa construction s'est faite après consultation des habitants, du recueil des questionnaires et entretiens auprès d'acteurs institutionnels, associatifs et professionnels de terrain.

Le contrat se veut être un outil collaboratif, référence pour l'ensemble des ambitions qui seraient portées pour les quartiers prioritaires. Il repose sur :

- Une géographie prioritaire revue avec deux quartiers inscrits dans la politique de la ville que sont le centre-ville et le Sarlac.
- Des priorités resserrées déclinées par quartier.
- Un référentiel d'évaluation qui permettra de mesurer annuellement l'impact des nouveaux programmes sur ces quartiers.

Espace de collaboration au partenariat élargi, le contrat de ville est mobilisateur des différentes politiques publiques susceptibles de répondre aux enjeux les plus prégnants identifiés à l'échelle de chaque territoire. À ce titre, il s'articule avec l'ensemble des stratégies mises en place localement, en particulier celles qui visent les populations les plus démunies et il s'appuie en premier lieu sur la mobilisation du droit commun.

Ce contrat traduit localement la politique de la ville dont l'ambition est de faire vivre la promesse républicaine, garantir l'égalité des chances et de permettre l'émancipation de toutes et de tous. Cette politique vise aussi à transformer les quartiers en difficulté en mettant en œuvre des programmes spécifiques dans les domaines de l'éducation, de l'emploi, de la sécurité, du logement et de la participation citoyenne. La finalité est de créer un environnement propice au développement durable de ces quartiers et d'assurer une meilleure intégration des habitants.

Les principaux objectifs de la politique de la ville

1. Lutter contre les inégalités de tous ordres, les concentrations de pauvreté et les fractures économiques, sociales, numériques et territoriales.
2. Garantir aux habitants des quartiers défavorisés l'égalité réelle d'accès aux droits, à l'éducation, à la culture, aux services et aux équipements publics.
3. Agir pour le développement économique, la création d'entreprises et l'accès à l'emploi par les politiques de formation et d'insertion professionnelle.
4. Agir pour l'amélioration de l'habitat.
5. Développer la prévention, promouvoir l'éducation à la santé et favoriser l'accès aux soins.
6. Garantir la tranquillité des habitants par les politiques de sécurité et de prévention de la délinquance.
7. Favoriser la pleine intégration des quartiers en accentuant notamment leur accessibilité en transports en commun, la mixité de leur composition sociale.
8. Concourir à l'égalité entre les femmes et les hommes, à la politique d'intégration et à la lutte contre les discriminations dont sont victimes les habitants des quartiers défavorisés, notamment celles liées au lieu de résidence et à l'origine réelle ou supposée.

La mobilisation du droit commun

L'article 1^{er} de la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine précise : « *La politique de la ville mobilise et adapte, en premier lieu, les actions relevant des politiques publiques de droit commun et, lorsque la nature des difficultés le nécessite, met en œuvre les instruments qui lui sont propres* ».

L'article 6 conforte ce principe à l'échelle du territoire : « *Sur la base d'un projet de territoire coproduit et partagé à l'échelle intercommunale, les signataires du contrat de ville s'engagent, dans le cadre de leurs compétences respectives, à mettre en œuvre les actions de droit commun concourant à la réalisation des objectifs énoncés au I de l'article 1^{er} de la présente loi* ».

Les politiques de droit commun renvoient aux politiques publiques déployées indistinctement sur l'ensemble des territoires, y compris les quartiers prioritaires, à l'inverse de l'action spécifique de la politique de la ville limitée aux seuls territoires de la géographie prioritaire. Pour l'État, il s'agit des politiques mises en œuvre par ses services et les opérateurs chargés des politiques publiques de l'État : par exemple, en matière d'emploi, d'éducation, de sécurité, de cohésion sociale, de santé, de droit des femmes, etc. La mobilisation du droit commun ne répond pas uniquement à une approche budgétaire. C'est l'ensemble des moyens ayant vocation à être déployés sur les quartiers prioritaires au même titre que les autres territoires, indépendamment de ceux qui sont spécifiquement dédiés à la politique de la ville. Il en est de même pour la ville de Moissac et la communauté de communes Terres des Confluences.

Les porteurs de projets pourront mobiliser les fonds européens au travers de différents programmes tels que le FSE+, le FEDER, ERASMUS+, etc. Ils se rapprocheront, en tant que de besoin, des organismes de gestion correspondants.

1 – Évaluation du contrat de ville de Moissac 2015-2022

Le contrat de ville a été évalué en 2022 par le cabinet STRATER associé au cabinet AMNYOS en deux temps : une réactualisation des données statistiques du diagnostic posé en 2014 puis l'évaluation proprement dite.

1.1 – Chiffres clés de diagnostic de la situation des QPV de Moissac

Les éléments suivants résument les chiffres clés présentés lors du comité de pilotage rendant compte de l'évaluation (novembre 2022) :

- Il y a une croissance démographique de + 9,8 % sur le QPV Centre-Ville, hausse légèrement plus forte que sur le QPV Sarlac (+ 7,3 %) ainsi qu'à l'échelle de Moissac (+ 5 %). Cette évolution s'accompagne d'une part de familles monoparentales plus élevée se portant à 23 % sur le QPV Centre-Ville et 15,9 % sur le QPV Sarlac.
- Il est observé une concentration des ménages ayant des revenus à niveau égal ou inférieur au taux de pauvreté dans les QPV. Ce taux de pauvreté atteignant 53,4 % au sein du QPV Sarlac et 46,4 % au sein du QPV Centre-Ville.
- Les revenus des personnes résidant en QPV dépendent davantage des prestations sociales et la part de non diplômés est supérieure au sein des deux QPV.
- L'accès à l'emploi est plus difficile, notamment pour les femmes et les étrangers, et les emplois sont plus précaires pour les habitants des deux QPV en âge de travailler. Entre 2015 et 2022, la demande d'emploi a augmenté à l'échelle des deux QPV, de manière plus forte qu'à l'échelle départementale, avec une part de demandeurs d'emploi de très longue durée (>2 ans) plus importante. Le taux de chômage est de 36,1 % en centre-ville et de 39,2 % au Sarlac (INSEE, 2018).
- Il est observé une reprise inégale de croissance du nombre de logements avec + 0,6 % sur le Sarlac et + 3,5 % sur le Centre-Ville (+ 4,7 % à Moissac). La vacance des logements a fortement augmenté, restant néanmoins inférieure à la dynamique territoriale avec + 19,3 % dans le quartier du Centre-Ville et + 2,4 % au Sarlac, pour un taux à 28,3 % sur la commune. L'offre de logements sociaux sur la commune est concentrée sur les deux QPV avec 79,6 % du total. La rotation de l'occupation des logements reste important en Centre-Ville, affirmant sa fonction de « quartier de passage », tandis qu'une stabilité est maintenue au Sarlac.
- L'accès aux transports en commun intra-urbains est absent, ce qui peut engendrer des difficultés pour les ménages sans véhicule personnel à se déplacer pour accéder aux services. On constate une dépendance des habitants des QPV à la voiture individuelle, qui reste forte face à une part encore élevée de ménages n'ayant pas de véhicule avec 21,7 % sur le Sarlac et 31,6 % sur le Centre-Ville (14,9 % à Moissac). Les actifs utilisant la voiture pour se rendre au travail sont de 78,2 % pour le Sarlac et 71,3 % pour le Centre-Ville, contre 82,9 % à Moissac.

1.2 – Évaluation du contrat de ville de Moissac 2015-2022 : enjeux et préconisations

Dans le cadre de l'évaluation du contrat de ville, les différentes parties prenantes ont identifié des enjeux majeurs ainsi que des préconisations, que nous exposons ci-dessous.

Enjeu « Prévention » et préconisations

- Promouvoir la réussite éducative et lutter contre le décrochage scolaire.
- Mettre en place des actions pour améliorer la santé.
- Soutenir la parentalité, en particulier pour les familles monoparentales.
- Lutter contre l'isolement des personnes âgées.

Enjeu « Mixité sociale et lutte contre le repli communautaire » et préconisations

- Favoriser l'inclusion par le sport, la culture et les loisirs, en garantissant l'égal accès pour tous.
- Développer des activités pour les habitants des quartiers prioritaires en dehors de ces quartiers.

- Accueillir les nouvelles familles en mettant en place des actions autour de la citoyenneté et de la maîtrise de la langue française.

Enjeu « Accès aux droits » et préconisations

- Faciliter l'accès au numérique et promouvoir la maîtrise des outils informatiques pour lutter contre l'illectronisme.
- Créer un lieu ressource pour fournir des informations et faciliter les rencontres.

Enjeu « Insertion et emploi » et préconisations

- Renforcer la relation entre les habitants et les entreprises locales.
- Soutenir la création d'emplois en collaboration avec les politiques de revitalisation.
- Identifier et accompagner les personnes non-inscrites à Pôle Emploi dans leur recherche d'emploi.

Enjeu « Mobilité, habitat et écologie »

- Améliorer les transports en commun pour rendre les lieux de vie et d'emploi plus accessibles.
- Promouvoir la qualité de l'habitat, sensibiliser aux gestes écocitoyens et au respect de l'espace public.
- Encourager les modes de déplacement doux pour préserver l'environnement avec plus de voies adaptées.

1.3 – Données complémentaires proposées par la commune

- **Démographie :**

La croissance démographique à Moissac, plus importante que dans les autres communes du département, est très majoritairement due au solde net entre les entrées et sorties et non au solde naturel. Ces données coïncident avec la forte augmentation de population étrangère sur la commune qui passe de 10,3 % en 2010 à 20,3 % en 2021¹ soit un doublement en un peu plus de dix ans.

Selon les données INSEE issues du SIG ville, le QPV Centre-ville² compte 2909 habitants et le QPV Sarlac³ compte 1161 habitants (2020). La ville comptait quant à elle 13 738 habitants au dernier recensement. Environ un tiers des Moissagais vivent en QPV.

- **Immigration :**

La ville de Moissac concentre une population importante étrangère et/ou immigrée qui la distingue des autres communes du territoire.

Définitions des termes selon l'INSEE :

Etranger : Une personne qui réside en France et ne possède pas la nationalité française.

Immigré : Une personne née étrangère à l'étranger et résidant en France. Cette personne peut donc être de nationalité française ou étrangère.

La ville de Moissac concentre une population importante étrangère et/ou immigrée qui la distingue des autres communes du territoire. Selon les données de l'observatoire des territoires (INSEE), la part d'étrangers à Moissac s'établit à 20,3 % de la population totale contre 8,5 % à Montauban et 7,1 % à Castelsarrasin. Le QPV Centre-ville compte 40,6 % d'étrangers et le QPV Sarlac compte 49,5 % d'étrangers.

L'évolution de cette population est dynamique. En effet, le QPV Centre-ville compte 40,6% d'étrangers en 2020 contre 34,6% en 2018 et le QPV Sarlac compte 49,5% d'étrangers en 2020 contre 43,7% en 2018. Cette croissance de la proportion d'étrangers au sein des QPV de l'ordre de 3% par an peut être corrélée avec le dynamisme démographique de la ville de Moissac.

¹ <https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/part-des-etrangers-dans-la-population>

² <https://sig.ville.gouv.fr/territoire/QN08203M>

³ <https://sig.ville.gouv.fr/territoire/QN08204M>

Concernant les immigrés, leur proportion à Moissac s'établit à 22,5 % de la population totale en 2021 contre 12 % à Montauban et 9,4 % à Castelsarrasin. Le QPV Centre-ville compte 39,4 % d'immigrés et le QPV Sarlac compte 54,6 % d'immigrés. La population immigrée au sein du QPV Sarlac est donc majoritaire. Par ailleurs, le QPV Centre-ville accueille une importante population provenant d'Europe de l'est.

Ces regroupements géographiques de communautés peuvent entraîner des problématiques d'intégration, de tensions culturelles et de repli communautaire et religieux. Face à ce constat, le contrat de ville pourrait constituer un vecteur de mixité sociale et culturelle.

- Emploi :

Le taux de chômage à Moissac s'établit à 19,9 % contre 8,7 % pour le département de Tarn-et-Garonne et 7,3 % pour la Région Occitanie (INSEE, 2021⁴). Le taux de chômage à Moissac est donc près de trois fois plus élevé que la moyenne régionale.

Ce taux élevé s'accompagne d'une surreprésentation des étrangers au sein de la population des demandeurs d'emploi. En effet, alors que le QPV Sarlac compte 43,7 % d'étrangers, ces derniers représentent 66,1 % des demandeurs d'emploi. Le phénomène est encore plus marqué sur le QPV Centre-ville où les étrangers représentent 34,6 % de la population et 70 % des demandeurs d'emploi.

En miroir du taux de chômage, le taux d'emploi à Moissac s'établit à 80,1% (INSEE, 2021). Au sein du QPV Centre-ville, il tombe à 44,2% avec un taux d'emploi des étrangers qui s'établit à 32,5%. Pour synthétiser, plus de 2/3 de la population étrangère en âge de travailler au sein du QPV Centre-ville est sans emploi.

Les données sont encore plus dégradées au sein du QPV Sarlac où le taux d'emploi s'établit à 33,1% avec un taux d'emploi des étrangers à 27,2%. Dans ce quartier, près de 3/4 de la population étrangère en âge de travailler est sans emploi.

- Pauvreté :

Le phénomène de chômage massif qui impacte la commune et plus particulièrement ses deux QPV se traduit par un taux de pauvreté particulièrement élevé. Ce dernier s'établissait à 26% en 2021 au niveau communal (INSEE), contre 16% au niveau départemental et 17% au niveau régional. Les taux de pauvreté sont significativement plus élevés au sein des QPV avec 48% pour le quartier Centre-ville et 57% pour le quartier du Sarlac (INSEE, 2020). Là encore les données se dégradent, ces taux de pauvreté s'accroissant d'année en année.

1.4 – Données complémentaires proposées par France Travail

Les données de France Travail sur les demandeurs d'emploi dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville à Moissac permettent les observations suivantes :

- La part de demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) de moins de 25 ans est de 14 %, pour 12 % dans le Tarn-et-Garonne.
- La part de demandeurs d'emplois de longue durée (inscrits depuis plus d'un an) est de 60 %, pour 48 % dans le Tarn-et-Garonne.
- La part de demandeurs d'emplois de très longue durée (inscrits depuis plus de deux ans) est de 41 %, pour 28 % dans le Tarn-et-Garonne.
- La part de DEFM sans diplôme est de 58 %, pour 31 % en Tarn-et-Garonne.
- Parmi les 11 métiers les plus recherchés, 42 % se situent dans le secteur agricole.

Des données complémentaires sont en annexe 5.

⁴ <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1405599?geo=COM-82112>

2 – La géographie prioritaire 2024 – 2030 de Moissac

Les critères de la géographie prioritaire de la politique de la ville sont définis à l'article 5 de la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, dite loi Lamy. Cet article prévoit que « les quartiers sont situés en territoire urbain et sont caractérisés par un nombre minimal d'habitants et un écart de développement économique et social apprécié par un critère de revenu des habitants, écart qui est défini par rapport d'une part au territoire national et d'autre part à l'unité urbaine dans laquelle se situe chacun de ces quartiers ».

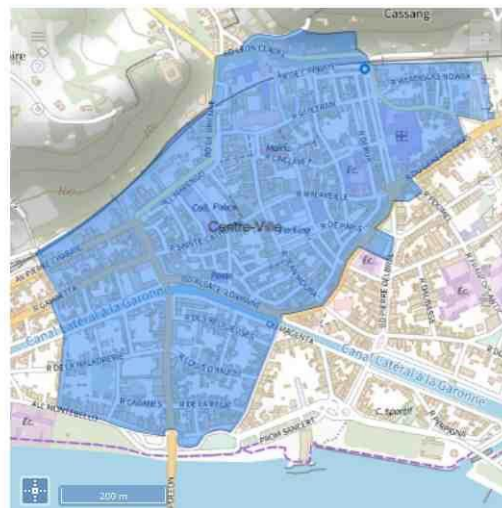
En application de ces dispositions et du décret n°2023-1314 modifiant le décret n°2014 – 767 du 3 juillet 2014 relatif à la liste nationale des quartiers prioritaires, un nouveau décret actualise la liste des QPV entre en vigueur au 1^{er} janvier 2024. Ainsi, la commune de Moissac compte deux quartiers prioritaires tels que définis dans le décret n° 2024 – 1314 du 28 décembre 2023 : « Centre-ville » et « Sarlac ».

Ce sont les deux quartiers entrés en politique de la ville en 2014, cependant leurs périmètres ont été légèrement actualisés avec la nouvelle géographie.

Quartier Prioritaire 2024 : Centre-Ville

Rattachement EPCI/EPT : CC Terres des Confluences

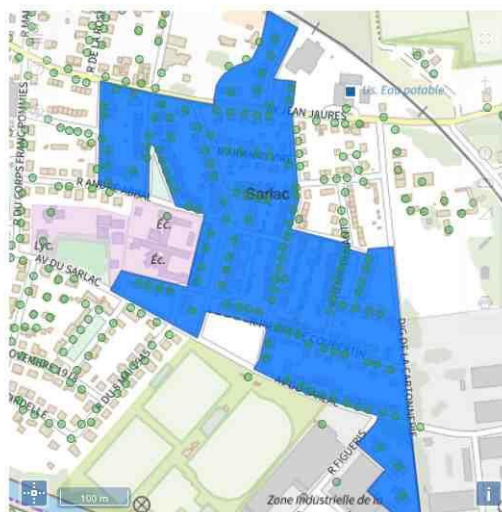
Commune : Moissac



Quartier Prioritaire 2024 : Sarlac

Rattachement EPCI/EPT : CC Terres des Confluences

Commune : Moissac



Source : SIG Politique de la ville

Contrat de ville actuel : 2015 – 2023	Prochain Contrat de Ville : 2024 – 2030
Un contrat reposant sur trois piliers : <ul style="list-style-type: none"> • Pilier 1 : Cohésion sociale • Pilier 2 : Emploi et développement économique Pilier 3 : Cadre de vie et renouvellement urbain 	Fin des piliers avec un contrat recentré sur les enjeux locaux les plus prégnants et limités
Trois axes transversaux : <ul style="list-style-type: none"> • Jeunesse • Égalité femmes–hommes • La Prévention contre toutes formes de discriminations 	Projets spécifiques par quartier

3 – Articulation avec les politiques publiques et/ou dispositifs existants

3.1 – Synthèse des informations clés de la circulaire du 31 août 2023

Si la loi « Ville et cohésion urbaine » – loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine – continue de s'appliquer, plusieurs aspects relatifs au calendrier et à la méthodologie ont été spécifiés dans la circulaire émise le 31 août 2023 concernant l'élaboration des contrats de ville pour la période 2024-2030. Une synthèse des informations clés est présentée ci-dessous :

- Simplifier et accélérer l'action publique, pour produire des résultats tangibles et mesurables pour les habitants.
- Assurer des réponses de qualité aux attentes des habitants, parmi lesquelles la sécurité, l'écologie du quotidien et l'accès à tous les services publics, que ce soit l'offre éducative, périscolaire et extra-scolaire, sportive, culturelle ou sociale, etc.
- Maximiser la mobilisation des acteurs publics et privés tout en rendant plus lisible le rôle de l'État, notamment par une communication uniformisée autour de Quartiers 2030.
- Rechercher une articulation renforcée avec les dispositifs de la politique de la ville existants, les engagements du dernier CIV, les autres politiques publiques et les autres stratégies nationales de façon plurielle.
- Mobiliser les crédits spécifiques en priorité sur les QPV. Pour les territoires en décrochage et vulnérables, possibilité d'allouer des crédits spécifiques à hauteur de 2,5 % de l'enveloppe.
- Favoriser l'intégration d'un volet investissement de soutien aux projets identifiés par les habitants par la mobilisation des dotations.
- Simplifier les démarches administratives par des Conventions Pluriannuelles d'Objectifs (CPO) avec un minimum de 50 % de CPO pour les services de l'État (associations de proximité, PRE).
- Renforcer les synergies entre la politique de la ville, la lutte contre la pauvreté, le développement économique et l'accès et le retour à l'emploi, dans le cadre de la mise en œuvre de la loi plein emploi.
- Évaluer l'impact des actions financées qui devront être analysés de manière quantitative mais également qualitative, ce qui pourra donner lieu à l'intégration de clauses relatives à la production, la mise à disposition et l'accès aux données des co-signataires des contrats de villes. Ces données permettront plus généralement une analyse approfondie de l'évolution de la situation socio-économique des quartiers et de leurs habitants.

3.2 – Articulation avec les principales orientations 2024 relatives au Fonds d'Inclusion dans l'Emploi (FIE)

Les orientations du Fonds d'Inclusion dans l'Emploi en 2024 traduisent, dans le contexte de la mise en place du réseau pour l'emploi, la volonté d'accompagner vers l'emploi les publics qui en sont les plus éloignés, dans un cadre de pilotage renforcé.

L'année 2024 sera consacrée :

- Au développement et à l'accélération de la mise en œuvre de France Travail ;
- À la lutte contre le chômage de longue durée et des jeunes dans les « quartiers politique de la ville » (QPV), notamment par le développement des emplois francs et des PEC et CIE dans ces quartiers ;
- Aux métiers des solidarités ;
- À la préparation des Jeux olympiques et paralympiques, notamment dans les métiers de la sécurité privée.

Le secteur sanitaire, social et médico-social constitue un secteur prioritaire. Une cible d'au moins 20 % des Parcours Emplois Compétences (PEC) / Contrats Initiatives Emplois (CIE) sera visée aux emplois de ce secteur.

Les dispositifs qui seront mobilisés comprennent pour certains **une prise en charge majorée lorsque le bénéficiaire réside en quartier politique de la ville**, mentionné ici de façon indicative (Arrêté du préfet de la Région pour la région Occitanie du 8 mars 2024).

Articulation avec les principales orientations du dernier Comité Interministériel à la Ville (CIV) du 27 octobre 2023	
La transition écologique	24 nouveaux quartiers retenus dans le programme « quartiers résilients ».
	Doublement de la part du fonds vert investie dans les quartiers, avec un objectif de 15 %.
	Réalisation d'un grand plan de réhabilitation des copropriétés dégradées avec un projet de loi dédié pour intervenir plus tôt.
Le plein emploi	Déploiement du programme « Entrepreneuriat Quartiers 2030 » porté avec Bpifrance et la Banque des territoires, doté de 456 millions d'euros sur quatre ans.
	Déploiement de financements en faveur des associations, porteuses de solutions innovantes pour remobiliser des publics les plus éloignés de l'emploi (culture, sport...) : 300 millions d'euros sur trois ans dont la moitié bénéficiera aux habitants des quartiers.
	Mobilisation du réseau des France Services dans les QPV comme guichet d'accompagnement à la création d'entreprises (expérimentation sur une vingtaine de France Services).
	Déploiement dès 2024 d'une politique de testing pour lutter contre les pratiques discriminatoires dans l'accès aux stages, à l'embauche, au logement ou aux prêts bancaires, sous l'égide de la DILCRAH.
La réussite éducative	Généraliser les cités éducatives dans les QPV d'ici la fin du quinquennat. Expérimentation de 208 Cités éducatives, qui s'appuient sur l'alliance des acteurs locaux.
	Dédoublage des classes de CP, de CE1 et de grande section de maternelle dans les réseaux d'éducation REP et REP+.
	Création d'une plateforme nationale monstagedetroisieme.fr.
	Mise en place d'une stratégie ambitieuse en 2020 pendant l'été par l'introduction de l'opération Quartiers d'été, de l'initiative Vacances apprenantes et du dispositif Eté culturel.
La Culture	Encourager l'utilisation du Pass Culture par les jeunes bénéficiaires en QPV.
	Multiplier les Micro-Folies et adapter leur offre et leur médiation à la singularité des territoires
Le Sport	« Alliance pour l'inclusion par le sport » fédérant des acteurs de la société civile, autour de l'État au sein d'une structure de co-pilotage de la politique publique de l'inclusion par le sport. Elle aura pour missions de définir les bons modes de financement, faciliter les coopérations à structurer, contribuer à la labellisation des clubs engagés et évaluer les actions menées
La sécurité et la tranquillité publique	Favoriser le rapprochement police population avec la création de postes de délégué de la cohésion police/ population (DCPP) dans les quartiers et en développant la réserve opérationnelle de la police nationale.

3.2.1 – Les parcours emploi compétences (PEC)

Le PEC a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi. À cette fin, il comporte des actions d'accompagnement professionnel et peut prévoir une période d'immersion auprès d'un autre employeur. Seuls les employeurs du secteur non-marchand peuvent bénéficier d'un conventionnement.

Pour les publics bénéficiaires issus des quartiers politique de la ville, le taux de prise en charge est majoré à 45 % du SMIC brut pour une durée hebdomadaire modulable entre 20 et 26 heures. La durée de prise en charge est de 12 mois renouvelables.

3.2.2 – Le contrat unique d’insertion jeunes (CUI-CIE)

Le Contrat Initiative Emploi est un CDI ou un CDD d’au moins six mois qui permet à un jeune sans emploi rencontrant des difficultés particulières d’insertion professionnelle ou sociale, de s’engager dans une expérience professionnelle tout en étant suivi par un référent chargé de son insertion professionnelle. Le jeune embauché peut aussi bénéficier d’une formation si, pour occuper pleinement son poste plus rapidement, il a besoin d’un développement de compétence. Pour sécuriser les premiers mois de son intégration, notamment pour éviter que des difficultés périphériques viennent le perturber dans son nouvel emploi, son conseiller France Travail, Mission locale ou Cap Emploi continue à le suivre en dehors du temps de travail.

Pour les publics bénéficiaires issus des quartiers politique de la ville, le taux de prise en charge est majoré à 40 % du SMIC brut pour une durée hebdomadaire modulable entre 20 et 26 heures. La durée de prise en charge est de huit mois renouvelables.

3.2.3 – Les clauses sociales d’insertion

Les clauses sociales d’insertion constituent de véritables leviers d’insertion dans l’emploi et sont complémentaires d’autres dispositifs d’accompagnement vers l’emploi portés par le ministère du travail, du plein emploi et de l’insertion.

Elles permettent d’une part à l’acheteur d’être socialement responsable et, d’autre part, constituent une étape d’un parcours d’accompagnement vers l’emploi pour les publics qui en sont éloignés. Elles offrent un contrat de travail, une expérience professionnelle, peuvent s’accompagner de formation ou de tutorat par exemple et contribuent ainsi à faire monter les personnes en compétences voire à répondre aux problèmes de recrutement ou de tensions sur le marché du travail.

Les clauses bénéficient à des personnes recrutées et accompagnées dans une structure reconnue par l’État dont les structures d’insertion par l’activité économique (IAE), les entreprises adaptées (EA) ou les GEIQ, et, plus largement à des publics répondant à des critères d’éloignement du marché du travail tels que les demandeurs d’emploi de longue durée (DELD), les allocataires du RSA, les habitants des QPV. Il convient de développer le partenariat avec le Département qui déploie le facilitateur des clauses sociales sur les marchés publics du territoire départemental.

3.2.4 – Le Pacte avec les quartiers pour toutes les entreprises (PAQTE)

Le pacte avec les quartiers pour toutes les entreprises, **permet à ces dernières d’apporter leur contribution au développement économique et social des quartiers prioritaires de la politique de la ville.**

Impliquées dans une démarche de responsabilité sociale et territoriale, les entreprises signataires – s’engagent sur quatre leviers d’action :

- La jeunesse en favorisant la découverte de leurs métiers et l’accès aux stages d’observation de 3^e des collégiens des quartiers de la politique de la ville ;
- La formation en recrutant en alternance et en apprentissage des jeunes résidents des quartiers prioritaires ;
- Le recrutement en luttant contre les discriminations à l’embauche et dans le déroulé des carrières ;
- Les achats responsables en achetant des services et des prestations fournis par des PME et TPE implantées dans les territoires fragiles.

En Tarn-et-Garonne, le PaQte est fusionné avec le club « Les entreprises s’engagent » dont la cible est similaire.

3.2.5 – Accompagner et favoriser les créations d'entreprises et le développement d'activités économiques

Le Comité interministériel des villes (CIV) 2023 a initié plusieurs mesures pour **favoriser le plein emploi dans les quartiers prioritaires dont le programme « Entrepreneuriat Quartiers 2030 »**. Ce programme, doté de 456 millions d'euros sur quatre ans par l'État et la Banque des territoires et porté par Bpifrance, vise à **soutenir les entrepreneurs des Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV)**. En collaboration avec l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), les préfets, les collectivités locales et Bpifrance mobiliseront leurs partenaires pour accompagner les projets entrepreneuriaux dans ces territoires. De manière concomitante, des actions de communication et de sensibilisation seront menées pour transformer les représentations et promouvoir la culture entrepreneuriale dans les quartiers de la Politique de la Ville.

Le tableau ci-dessous résume de manière synthétique les objectifs et les aspects clés de ce programme, y compris les partenariats et la gouvernance.

Aspects du programme	Objectifs (horizon 2027)
Financement et soutien	
<ul style="list-style-type: none"> • Tripler les financements spécifiques dédiés aux entrepreneurs des Quartiers. • Lever près de 2,3 Md € de financement pour les entrepreneurs des Quartiers. 	
Axes du Programme	
1 Détecter, informer et orienter les entrepreneurs des quartiers	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place de dispositifs tels que CitésLab, Bus Entrepreneuriat Pour Tous, et Fabriques à Entreprendre. • Les objectifs incluent la détection de 500 000 personnes d'ici cinq ans et la couverture de 1 100 quartiers.
2 Accompagner et financer l'entrepreneuriat dans les Quartiers	<ul style="list-style-type: none"> • Déploiement de près de 600 M€ de nouveaux fonds via divers dispositifs, y compris un nouveau Prêt d'honneur Quartiers et un nouveau Fonds de fonds en investissement. • Les objectifs incluent le renforcement de 50 000 accompagnements, 30 000 Prêts d'Honneur, et l'accompagnement de 1 000 projets innovants.
3 Déployer une offre d'accompagnement d'excellence pour les entrepreneurs à potentiel	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'accélérateurs et de nouveaux modules d'accompagnement pour répondre aux besoins particuliers des entrepreneurs à potentiel. • Les objectifs incluent l'accélération de 8 000 entrepreneurs à potentiel et le renforcement de 2 000 entrepreneurs à potentiel.
Partenariat et gouvernance	
<ul style="list-style-type: none"> • Mobilisation des partenaires locaux et des Réseaux membres du collectif Cap Créa. • Mise en place d'une nouvelle gouvernance de l'entrepreneuriat dans les quartiers avec la création du collectif national des Entrepreneurs Quartiers 2030 et des comités locaux dans les territoires volontaires. 	

3.3 – Contribution de la région Occitanie aux contrats de ville

« Engagements Quartiers 2030 »

La Région Occitanie réaffirme son soutien plein et entier aux territoires en politique de la Ville. Le contrat de ville constitue à ce titre le cadre de référence de l'action régionale pour les quartiers. Déjà signataire de la précédente génération de contrats de ville, la Région Occitanie mène, depuis 2016, une politique volontariste pour les quartiers, action qui s'est encore renforcée à partir de 2021 avec la création d'une Vice-Présidence dédiée au sein de l'Exécutif régional ainsi que la désignation d'élus référents en charge du suivi des contrats de ville.

L'action régionale pour ces quartiers répond aux enjeux de justice sociale et territoriale dans le cadre d'une Région plus inclusive et dans le respect des principes fondamentaux et des valeurs de la République, notamment la laïcité et la lutte contre le racisme et l'antisémitisme. Elle prend également en compte la promotion de l'égalité réelle entre les femmes et les hommes et l'accès aux droits fondamentaux pour les personnes en situation de handicap. Elle renforce la priorité donnée aux quartiers dans l'ensemble des politiques régionales en articulation avec le Pacte Vert lancé en novembre 2020 pour répondre à l'urgence climatique et le Plan Habitat Durable adopté lors de l'AP du 14 décembre 2023 dans une démarche volontaire de construction d'un territoire plus inclusif et plus solidaire en permettant à tout un chacun, en milieu rural et en milieu urbain, quel que soit son degré d'autonomie, quel que soit son âge, quel que soit son genre, quelle que soit son origine, de se projeter dans une vie où l'égalité des chances est une réalité.

La Région agit d'abord et avant tout dans le cadre des compétences et politiques régionales.

3.3.1 – Agir pour l'éducation et l'orientation des jeunes

Afin de lutter contre les déterminismes sociaux et territoriaux, le Plan Jeunesses 2023-2028 met en place des mesures visant à accompagner les jeunes collégiennes, lycéennes, étudiantes, élèves des Écoles Régionales de la Deuxième Chance, jeunes suivies en Missions Locales, apprenties, jeunes demandeurs d'emplois ou salariés, dans l'ensemble de leur parcours en termes d'éducation, d'orientation, mobilité, santé, logement, loisirs... L'action ciblée sur les quartiers doit permettre de mettre en synergie les politiques publiques en matière d'orientation scolaire, d'accès à la formation et à l'emploi, et l'action structurante des associations œuvrant au quotidien dans ces quartiers afin de faciliter le choix et la mise en œuvre des projets professionnels de chacun.

Ainsi, dans le cadre des priorités fixées dans le Plan Jeunesses régional 2023-2028 et en lien avec le service Public Régional de l'Orientation (SPRO), la présence régionale est renforcée notamment avec des actions à destination des jeunes telles que :

- La mobilisation des Maisons de l'Orientation (dont l'une des trois est implantée au cœur d'un QPV toulousain) et des Maisons de l'Orientation Mobile qui circulent sur l'ensemble du territoire régional, pour aller vers les jeunes qui ont le plus besoin d'accéder à l'information sur les métiers, et au conseil sur leur orientation. Ces Maisons de l'Orientation Mobile se déplacent prioritairement dans les QPV de la région Occitanie ;
- Les informations spécifiques sur l'accès aux stages avec la plateforme Id Stages ;
- L'accompagnement spécifique dans le cadre de l'Appel à projet annuel « *Et pourquoi Pas ?* » : projets proposés par les lycées autour de l'égalité des chances et de la lutte contre les déterminismes sociaux pour favoriser l'accès des élèves vers le supérieur ;
- La participation active aux Cités Éducatives développées sur le territoire régional, en lien avec le Service Public Régional de l'Orientation (SPRO) ;
- Les informations spécifiques sur le Revenu Écologique Jeunes qui permet aux jeunes demandeurs d'emploi de se lancer dans une formation verte ou d'être accompagnés sur un projet de création d'entreprise.

3.3.2 – Favoriser l'accès à la formation et à l'emploi

La Région accompagne le développement de l'entrepreneuriat dans les quartiers « engagement 2030 », en application de la Stratégie Régionale pour l'Emploi, la Souveraineté et la Transformation écologique (SRESTE) 2022-2028. En tant que pilote de cette politique qui est une priorité, la Région est engagée depuis de nombreuses années en faveur de la création, la reprise et la transmission d'entreprises sur l'ensemble du territoire. Avec un Appel à Projet dédié à l'entrepreneuriat dans les quartiers, elle agit pour lever les freins et proposer une offre combinant accompagnement tout au long du parcours de création ou de reprise et financement.

La Région mobilise également les dispositifs de formation du Plan Régional de Formation ainsi qu'une offre de service dédiée, en lien avec le Service public Régional de l'Orientation (SPRO) pour :

- La formation des publics à travers le Plan Régional de Formation 23/26 :
 - Les dispositifs pré-qualifiants : les Écoles de la Deuxième Chance (E2C), le dispositif Lectio Lutte contre l'illettrisme et le dispositif Projet Pro ;
 - L'offre qualifiante : deux programmes de formation sont mobilisés pour assurer la professionnalisation des demandeurs d'emploi dans l'objectif de l'accès à l'emploi : Compétence + et parcours Qualifiant. En outre, l'offre de formation des 23 Écoles Régionales du Numérique qui maillent le territoire d'Occitanie s'adresse particulièrement aux habitants des quartiers prioritaires.
- L'offre de services dédiés :
 - L'accompagnement des acteurs sur la sensibilisation et le repérage des personnes en situation d'illettrisme grâce à l'action des Centres Ressources Illettrisme (CRIA) ;
 - La lutte contre le décrochage scolaire au travers de l'animation régionale des Plateformes de Soutien Au Décrochage (PSAD) qui regroupent les autorités académiques et les acteurs locaux de l'orientation et de l'insertion des jeunes (CIO), Missions de Lutte Contre le Décrochage Scolaire (MLDS) ;
 - Mon Parcours Formation Métiers : un métier près de chez moi et qui me plaît ! (Site de la Région Occitanie) ;
 - Innov'emploi expérimentation : accompagnement à l'emploi en direction des jeunes diplômés domiciliés dans les quartiers politiques de la ville, actions de repérage et de mobilisation des publics...

De plus, la Région Occitanie intervient dans le cadre du schéma régional des formations sanitaires et en travail social 2023-2028 qui doit permettre de relever les défis du secteur, mieux orienter, mieux former les professionnels de demain, au plus près des besoins en emploi et des apprenants. La territorialisation de l'offre de formation sanitaire et sociale est présente dans la majorité des contrats de ville.

Par ailleurs, la Région est fortement mobilisée sur des opérations structurantes de relocalisation et réhabilitation d'organismes de formation en santé, en médico-social et en social dans les quartiers prioritaires. Enfin, la Région agit au plus près des territoires et des quartiers via :

- Des opérations dans le cadre du Pacte Régional pour l'Embauche, l'organisation de Salons TAF et ID Métiers ;
- La participation de la Région aux Pactes Plein Emploi (services territorialisés de la Direction Entreprises, Emplois, Partenariats économique au sein des Maisons de Ma Région) ;
- L'action des Maisons de l'Orientation et des Maisons de l'Orientation Mobile qui s'adressent également à un public adulte demandeur d'emploi ou salarié.

3.3.3 – Mieux vivre ensemble

La Région intervient également dans le cadre de ses politiques volontaristes contribuant au lien social, culturel et sportif dans les territoires avec une attention particulière pour l'égalité des droits et des chances, au travers :

- Des aides apportées aux acteurs et associations culturels et sportifs de proximité : aide aux festivals, diffusion culturelle de proximité, langue et culture régionale, acquisition de petits matériels via le dispositif « Club, Occitanie Sport pour Tous », dispositif « Club, Occitanie, Ambassadeur Sport » ;
- De l'Appel à projet pour un territoire Occitanie plus inclusif et solidaire ;

- De dispositifs à destination des jeunes : Jeunes Ambassadeurs des Droits de l'Égalité, Concours Régional Discrimétrages, Premiers Départs en vacances, Sac Ados, Appels à Projets Génération Égalité, Génération santé, Santé mentale et Bien-être ;
- Du soutien à l'éducation, à l'environnement et au développement durable...

En complément de ces interventions de droit commun, la Région mobilise un dispositif de soutien spécifique au tissu associatif de ces quartiers, essentiel à la vie citoyenne et au lien social, avec une attention particulière aux initiatives permettant de renforcer la médiation dans ces quartiers auprès des publics jeunes et des apprenants.

Afin d'accompagner les acteurs des quartiers populaires dans la lutte contre le racisme, la Région met à leur disposition « la plateforme de lutte contre le racisme et l'antisémitisme » destinée aux professionnels, formateurs, éducateurs, animateurs.

3.3.4 – Améliorer le cadre de vie

La Région intervient dans le cadre des Contrats Territoriaux Occitanie et de leurs Programmes Opérationnels annuels, y compris avec les Fonds européens. Elle est notamment attentive aux besoins de création/adaptation/modernisation des équipements des quartiers.

Dans ce cadre, elle mobilise l'ensemble de ses politiques régionales de droit commun en investissement ce qui se traduit notamment par des politiques/dispositifs adaptés aux besoins des quartiers : dispositifs Vitalité des territoires, construction ou rénovation des installations sportives, d'équipements culturels, construction de Maisons ou Centres de Santé, équipements touristiques, Pass Commerce de Proximité, dispositif friches...

La Région sera particulièrement vigilante avec ses partenaires et pourra conditionner ses aides au respect de la concertation des habitants et des associations locales dans la définition et la mise en œuvre des choix et des programmes d'actions et des projets d'investissements qui en découlent pour mieux habiter et vivre dans les quartiers prioritaires.

Concernant les opérations de renouvellement urbain, elle sera attentive aux politiques de relogement à la qualité architecturale et environnementale des nouveaux programmes.

En lien avec les orientations validées dans le cadre du Plan Habitat Durable, en matière de logement, la Région intervient prioritairement :

- Pour accompagner, dans les centres dégradés anciens des petites villes, les communes dans le développement de leur offre de Logement communal locatif à vocation sociale (hors métropoles et communes de plus de 5000 habitants) ;
- En faveur de la Reconstitution de l'Offre de Logements Locatifs Sociaux (ROLLS) dans le cadre des conventions ANRU. Les engagements prévisionnels en investissement pris dans le cadre des Conventions NPNRU sont confirmés, mais peuvent le cas échéant être révisés, soit sur demande des territoires soit sur proposition de la Région, en accord avec les partenaires, pour tenir compte de l'évolution du contexte et des projets.

Alors que les habitants des quartiers populaires sont en première ligne face à la précarité énergétique mais aussi sur le front du réchauffement climatique, la Région est particulièrement attentive à la rénovation énergétique des logements dans ces quartiers, à celles des équipements publics, mais aussi à la lutte contre les îlots de chaleur au travers de son dispositif « dés-imperméabilisation/renaturation des espaces publics et des cours d'école ».

3.3.5 – Développer l'offre de mobilité

La Région Occitanie est cheffe de file de la politique des mobilités sur son territoire. Elle a créé **LiO** le service régional de transport public regroupant le train, le car, le transport à la demande, le transport scolaire et les mobilités douces et actives.

La Région considère que les mobilités douces, les transports alternatifs et le désenclavement des quartiers sont des enjeux prioritaires de la politique régionale des mobilités et elle incitera/encouragera les autres Autorités Organisatrices (mobilité urbaine / métropoles, agglomérations, ...) à en faire de même d'ores et déjà, afin d'encourager les mobilités douces des jeunes d'Occitanie et des quartiers prioritaires, elle offre aux 12-26 ans la gratuité par l'usage à bord des trains et des cars via le dispositif « +=0 ».

En application de la loi d'Orientation des Mobilités régionales (LOM), la Région en partenariat avec les acteurs de la mobilité établit un plan d'action pour définir les conditions de conseil et d'accompagnement individualisé à la mobilité des personnes en situation de vulnérabilité économique et de handicap ou dont la mobilité est réduite. Ce plan aura deux vocations : définir les conditions de conseil et accompagnement individualisé à la mobilité et prévoir des actions concrètes de mobilité pour favoriser le retour à l'emploi.

3.3.6 Mobiliser les fonds européens

En tant qu'autorité de gestion, la Région Occitanie sera attentive à la mobilisation des fonds européens en soutien des projets et initiatives des quartiers populaires dans le cadre du programme opérationnel FEDER-FSE+ 2021/2027, sous réserve des règles spécifiques d'éligibilité et du respect de la maquette financière.

Le programme opérationnel FEDER/FSE+ vise à réduire les déséquilibres territoriaux et sociaux autour de cinq priorités dont la relance économique, l'urgence climatique, la formation et l'emploi...

Ainsi, la priorité 5 vise à promouvoir un rééquilibrage territorial et à offrir les mêmes opportunités à tous. Certaines actions sont spécifiquement dédiées aux habitants des QPV comme la création ou la réhabilitation d'espaces de vie urbains (places, squares, parcs, etc.) et d'espaces sportifs et de loisirs de proximité (stades, espaces de jeux, salles ou terrains de sports, piscine, etc.).

Les autres priorités peuvent être également mobilisées comme les mobilités douces : l'aménagement d'infrastructures et de liaisons cyclables en site propre et sécurisées, les équipements et services favorisant le développement des modes de transports actifs dans les gares et haltes du réseau de transport public régional (stationnement vélo, bornes de service...).

Par ailleurs, le Fonds Social Européen intervient directement en soutien des actions de formation, d'inclusion et en faveur de l'emploi.

3.4 – Contribution du Conseil départemental de Tarn-et-Garonne au contrat de ville

La contribution du Conseil départemental se concrétisera principalement dans le cadre des politiques et dispositifs suivants :

3.4.1 – Le déploiement des compétences de droit commun par le pôle des Solidarités humaines

Pour rappel, en 2015, la loi NOTRe réaffirme le département comme « chef de file » en matière d'action sociale, d'autonomie des personnes et de solidarité des territoires. Son rôle dans la lutte contre les inégalités sociales et territoriales de santé s'illustre par l'étendue de son action.

Ainsi, le Conseil départemental déploie ses différentes compétences légales en matière d'aide et d'action sociale, lesquelles sont pilotées et mises en œuvre au quotidien par les directions et services relevant du pôle solidarités humaines tant au niveau central qu'au niveau de la Maison Départementale des Solidarités de Moissac qui couvre le territoire du contrat de ville. La mise en œuvre quotidienne des compétences légales du Département en matière d'aide et d'action sociale se traduit essentiellement par :

- Le déploiement de la politique en direction des personnes âgées (PA) et des personnes handicapées (PH) : attribution de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) pour les personnes les plus dépendantes, attribution de l'aide sociale en direction des personnes âgées (à destination des personnes âgées vivant à domicile, en établissement ou en famille d'accueil et qui, pour des raisons financières, ne peuvent subvenir intégralement à leurs frais d'entretien), attribution des aides légales destinées à favoriser le maintien à domicile des personnes handicapées (prestation de compensation du handicap, Allocations compensatrices pour tierces personnes).

- L'attribution de la prestation sociale Revenu de Solidarité Active (RSA) qui s'appuie sur la dimension de solidarité envers les personnes les plus démunies et engage le bénéficiaire dans un parcours d'insertion qui vise à l'accès à l'emploi (PTI). Pour ce faire, une nouvelle programmation du programme départemental d'insertion et du pacte territorial d'insertion a été adoptée par le Conseil départemental pour la période 2024-2026.
- L'intervention du service de la protection maternelle infantile (PMI), notamment au travers d'activités de planification familiale et d'éducation familiale, de consultations et prévention médico-sociale en direction des femmes enceintes, de consultations et prévention médico-sociale en faveur des enfants de moins de six ans, de réalisation des bilans de santé pour les enfants de 3-4ans en école maternelle ainsi que d'actions médico-sociales préventives et de suivi pour les parents à la suite d'une naissance.
- La politique d'aide sociale à l'enfance consistant à soutenir la parentalité dans les familles en difficulté et qui vise la protection des enfants. Cela se traduit par des interventions éducatives en milieu ouvert (accompagnement et soutien des enfants dans leur famille) mais également lorsque le besoin est évalué par la mise en place de mesures de placement dans l'intérêt supérieur des enfants.
- La politique départementale en matière d'habitat social (aides à la personne et aides à la pierre) et en matière d'accès et de maintien dans le logement des publics vulnérables (attribution du Fonds de Solidarité Logement-FSL). Le département a ainsi adopté, par délibération de l'assemblée départemental du 23 octobre 2023, de nouveaux critères d'intervention en vue de soutenir la production de logements sociaux et de mettre l'accent sur la transition énergétique.

3.4.2 – Le Pacte Territorial d'Insertion (PTI)

Au titre principalement des orientations stratégiques en lien avec l'emploi, l'insertion, la cohésion sociale et l'accès aux droits.

Issu de la loi n° 208 – 1249 du 1^{er} décembre 2008 généralisant le Revenu de Solidarité Active (RSA), **le Pacte Territorial d'Insertion (PTI) est un document contractuel** qui traduit une volonté commune de donner davantage de lisibilité dans la mise en œuvre des politiques d'insertion et de faire évoluer les modes de coopération interinstitutionnelles et partenariales sur un territoire pour favoriser l'insertion des publics en difficulté, au-delà-même des bénéficiaires du RSA (démarche globale de lutte contre l'exclusion).

Véritable cadre de référence de la nouvelle programmation du Fonds Social Européen pour 2021-2027, le PTI coïncide avec le nouveau Programme Départemental d'Insertion 2024-2026.

Son objectif est de participer à accroître le nombre d'accompagnements de personnes très éloignées de l'emploi dans le cadre de parcours intégrés d'accès à l'emploi, de renforcer la qualité et l'efficacité de ces parcours d'accompagnement et d'améliorer la couverture territoriale de l'offre.

Seront notamment plus particulièrement mobilisés les axes suivants du PTI :

- **Axe 1 du PTI : Rendre lisible et renforcer la dynamique partenariale** – Créer, développer, renforcer certaines collaborations et les formaliser dans le cadre de conventions partenariales. Faire connaître les missions et recenser l'offre de service de chaque partenaire. Participer aux temps d'échanges et aux instances des référents de parcours.

- **Axe 3 du PTI : L'accès aux droits** – Lutter contre le non-recours aux droits sociaux. Améliorer la communication auprès des usagers. Former les représentants des bénéficiaires RSA en Équipes Pluridisciplinaires. Organiser des sessions d'informations collectives auprès des usagers.
- **Axe 5 du PTI : L'accès à l'emploi** – Favoriser l'accès à la formation des bénéficiaires du RSA. Accompagnement spécifique des jeunes de moins de 25 ans. Renforcer le partenariat avec les Structures d'Insertion par l'Activité Économique. Travailler à la mise en œuvre des clauses d'insertion dans la commande publique.

Le PTI 2024-2026 sera également complété par un nouvel axe :

- **Axe 6 du PTI : L'accès à la santé** – Favoriser l'accès à la santé. Accompagnement des publics à la prise en compte de leurs problématiques de santé. Accompagnement des bénéficiaires du RSA dans la levée des freins liés à la santé, lesquels empêchent l'accès à un emploi ou à un parcours de formation.

3.4.3 – Le Contrat Local de Santé (CLS)

Au titre des orientations stratégiques en lien avec l'accès à la santé et aux soins.

Le Conseil Départemental du Tarn-et-Garonne participera à l'élaboration du CLS de Terres des Confluences en matière de prévention et au titre du partenariat renforcé avec l'Agence Régionale de Santé. L'intervention du Conseil Départemental 82 s'inscrit dans le cadre de ses compétences de droit commun.

3.4.4 – Le Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP)

Conformément aux prescriptions de la loi NOTRe, le schéma départemental d'amélioration des services au public (SDAASP) a été signé entre l'État et le Département du Tarn et Garonne en 2018.

Ce schéma a défini jusqu'en 2023, un programme d'actions destiné à **renforcer l'offre de services** dans les zones présentant un déficit d'accessibilité des services, ainsi qu'un plan de développement de la mutualisation des services au public entre les différents partenaires.

Ce schéma s'attache à prendre en compte l'évolution des usages et à favoriser de nouvelles complémentarités. Il vise ainsi à :

- Assurer et pérenniser la coopération entre les acteurs du territoire ;
- Éviter que les organisations des services ne soient déconnectées des territoires et ne mènent à la désertification territoriale en accentuant le sentiment d'abandon des populations.

Il permettra de mieux répondre aux besoins des Tarn et garonnais, dont certains éprouvent des difficultés pour accéder aux transports, aux commerces de proximité, aux services de santé, de l'emploi et de manière générale à l'ensemble des services que ceux-ci soient publics ou privés.

À partir d'un diagnostic qualitatif et quantitatif de l'offre de service, qui a permis d'identifier les principaux enjeux de l'accessibilité dans le département, le SDAASP de Tarn et Garonne propose un plan d'actions articulé autour de la pérennisation des services existants, de la mise en place de nouveaux services et d'un accès facilité aux services, notamment pour les usagers les plus fragiles.

Parce que les besoins changent, parce que de nouvelles solutions apparaissent avec le développement des technologies porté par l'essor du numérique dans notre quotidien, ce document ne saurait demeurer figé mais, au contraire, évoluera, nourri des apports de tous les acteurs qui s'y engageront.

Parce qu'il est porteur de nouvelles synergies entre les partenaires tant publics que privés, parce qu'il est source de mutualisation et d'innovation et parce qu'il propose un cadre de déploiement de solutions réalistes, efficaces et partenariales, ce schéma permettra à l'ensemble des acteurs de travailler à l'amélioration de l'accès des services au public pour les habitants du Tarn et Garonne.

3.4.5 – Les missions de prévention et de protection de l'enfance

- **Mission de prévention/jeunesse relevant de la compétence « Aide sociale à l'enfance » (ASE).**

Au titre des orientations stratégiques en lien avec la réussite éducative, la prévention de la délinquance, l'accès aux droits.

Cette mission s'articule autour de 5 axes majeurs :

- La gestion du Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) ;
- L'action de prévention spécialisée ;
- L'accueil des Mineurs Isolés Étrangers ou Mineurs Non Accompagnés ;
- L'Aide Éducative à Domicile (AED) et l'Action Éducative en Milieu Ouvert (externalisée à un opérateur associatif) ;
- L'accompagnement des jeunes sortants de l'Aide Sociale à l'Enfance (Contrats jeunes majeurs notamment).

L'ASE regroupe l'ensemble des missions diversifiées au sein desquelles la prévention spécialisée est la seule à intervenir dans le milieu de vie des jeunes et de leur famille au niveau individuel et collectif. Il s'agit ainsi d'aider les jeunes de 10 à 25 ans à surmonter des situations de rupture de l'environnement familial, scolaire, professionnel ou social. Elle a vocation à accompagner les jeunes marginalisés souvent non repérés dans les structures socio-éducatives.

- **Le déploiement d'actions préventives spécifiques**

À l'échelle du territoire du contrat de ville, le Conseil départemental propose des actions ciblées au bénéfice des publics les plus fragilisés telles que le déploiement des ateliers suivants :

- atelier « parcours de femmes » : dynamique collective visant la socialisation et le développement du pouvoir d'agir de femmes ayant un parcours migratoire similaire. Cet atelier a contribué notamment à orienter les publics vers des actions d'apprentissage de la langue française.
- atelier « expression par la peinture » : groupe d'expression visant à faire émerger la prise de parole sur des difficultés rencontrées par les personnes (violence, grande précarité).
- atelier « être ensemble » : atelier visant à lutter contre l'isolement social et la solitude en utilisant divers supports (cuisine, bricolage...).

- **Mission de protection de l'enfance**

Cette mission se traduit par un travail en lien avec les juges des enfants conduisant au placement judiciaire des enfants lorsqu'une situation de danger ou de risque a été évaluée par la Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes (CRIP).

Afin de les protéger, les enfants sont confiés à une famille d'accueil, un lieu de vie ou un établissement spécialisé (Maisons d'Enfants à Caractère social).

3.4.6 – Dispositif de coordination des violences intra-familiales

Un élargissement du partenariat a été acté pour améliorer l'accueil et la prise en charge des victimes des phénomènes de violence intra-familiale.

L'élaboration de ce partenariat a été largement inspirée par le plan national de lutte contre les violences aux personnes établi par l'État en 2006. Ce plan national vise à renforcer la prévention et le travail de partenariat pour prévenir les risques de passage à l'acte. Il a également pour but d'assurer un meilleur accompagnement tant des victimes, qu'il faut soutenir, que des auteurs, pour prévenir les risques de récidive. Dans ce cadre, les situations de différents familiaux sont transmises aux services de la Direction de la Solidarité Départementale.

3.5 – Articulation avec le Contrat Local de Santé (CLS)

Début 2019, un Contrat Local de Santé a été signé entre l'intercommunalité et l'Agence Régionale de Santé pour une durée de quatre ans. En 2022, le premier CLS a pris fin et une volonté commune (ARS/ Communautés de communes) a permis de renouveler le Contrat pour une durée de cinq ans (2023/2027), afin de consolider leur engagement auprès de leurs citoyens. Ainsi, depuis 2023, le deuxième Contrat Local de Santé, qui a été réajusté dans sa configuration, est en cours de déploiement sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes « Terres des Confluences ».

Le Contrat Local de Santé (CLS) est l'outil permettant d'appliquer les politiques nationales de santé dans les territoires. Pour cela, le CLS se base sur le Projet Régional de Santé (PRS) en le déclinant avec une prise en compte des réalités locales du territoire, le PRS étant lui-même défini sur la base de la Stratégie Nationale de Santé.

Le Contrat Local de Santé est la traduction opérationnelle d'une concertation entre l'ARS Occitanie (Agence Régionale de Santé), la Communauté de Communes Terres des Confluences et les acteurs locaux du secteur sanitaire, social et médico-social du territoire. Le Contrat Local de Santé a été bâti sur la base d'un diagnostic territorial partagé, élaboré par l'Observatoire Régional de Santé.

Le Contrat Local de Santé a vocation à améliorer l'articulation entre les différents acteurs du secteur social, médico-social et sanitaire sur le territoire, et ce, pour favoriser l'amélioration du parcours de soins de la population. Par le biais de la mise en lien des acteurs et de la création d'un réseau territorial santé, le Contrat Local de Santé permet une meilleure diffusion des informations et une coordination des différents partenaires. Il reste un levier important pour faire émerger des dynamiques collectifs et décloisonner les différentes actions déployées sur le territoire.

3.6 – Articulation avec le programme de réussite éducative

Le Programme de Réussite Éducative (PRE), instauré par la loi de programmation pour la cohésion sociale de 2005, vise à favoriser la réussite éducative des jeunes issus des quartiers prioritaires ou fréquentant les Réseaux d'Éducation Prioritaire (REP).

❖ Le PRE est une démarche qui ne se substitue pas aux dispositifs éducatifs existants mais en assure le lien.

❖ Le PRE réaffirme en amont, le droit commun et son articulation.

❖ Le PRE est un programme de prévention.

❖ Le PRE s'inscrit dans la politique de la ville (contrat de ville, Projet Éducatif Territorial...).

Il s'agit d'apporter un soutien individualisé aux enfants âgés de 2 à 16 ans, identifiés comme « fragiles » en raison de divers critères tels que leur état de santé physique, leur développement psychologique, leur contexte familial, ainsi que des facteurs socio-économiques et environnementaux. Le PRE encourage la mise en place de projets locaux de réussite éducative, élaborés en partenariat avec des structures publiques telles que les centres communaux ou intercommunaux d'action sociale (CCAS ou CIAS), les caisses des écoles, les groupements d'intérêt public (GIP) et les établissements publics locaux d'enseignement (EPL).

Une instruction commune des ministères de la Ville et de l'Éducation nationale datant du 28 novembre 2014 souligne l'importance de coordonner les actions des acteurs publics et associatifs pour favoriser la réussite scolaire des élèves des quartiers prioritaires, plaçant ainsi le Programme de Réussite Éducative au cœur du volet éducation des contrats de ville.

Actuellement, un nouveau programme de réussite éducative est en cours d'élaboration et sera mis en œuvre par le collège François Mitterrand. Pour l'État, il représente le volet éducatif du contrat de ville de Moissac.

3.7 – Articulation avec le Schéma Départemental des Services aux Familles et de l'Animation de la Vie Sociale (SDSF – AVS)

Dans une approche élargie, les services aux familles couvrent les différents champs de la vie quotidienne (crèches, relais petite enfance, accueils de loisirs, structures jeunesse, espaces parentalité...) et doivent répondre en particulier aux préoccupations des parents et des enfants (l'éducation des enfants, les liens entre générations, les relations au sein de la cellule familiale).

Ils doivent favoriser le vivre ensemble, contrecarrer les vulnérabilités qu'engendrent certaines situations (ruptures, monoparentalité, handicap, etc.) et permettre l'exercice des fonctions parentales. En effet, ceux-ci doivent faciliter au quotidien la conciliation de la vie privée, professionnelle et sociale.

Afin d'apporter une réponse globale, le schéma départemental des services aux familles et de l'animation de la vie sociale de Tarn-et-Garonne, outre les objectifs partagés relatifs à la petite enfance et à la parentalité inscrits dans l'ordonnance du 19 mai 2021 relative aux services aux familles, comprend ceux concernant les politiques de l'enfance, de la jeunesse et de l'animation de la vie sociale.

Le schéma vise quatre grandes ambitions :

- Les enfants, les jeunes, les habitants connaissent et utilisent les services de leur vie quotidienne ;
- Quelles que soient leurs fragilités ou leurs compositions, les familles disposent d'une réponse et d'un accompagnement adaptés à leurs besoins ;
- Les acteurs du schéma répondent équitablement aux besoins des familles du département ;
- À l'échelle des intercommunalités, les acteurs articulent dans un souci de cohérence leurs actions et leurs projets.

Ainsi, ce schéma s'appuie sur les territoires pour plus de proximité et de cohérence. L'articulation du contrat de ville avec ces ambitions sera réalisée, ainsi que l'information du comité départemental sur les réponses spécifiques à apporter aux quartiers prioritaires.

3.8 – Articulation avec la Convention Territoriale Globale

La Convention territoriale globale est une démarche pour construire un projet social attractif et innovant sur un territoire défini, ici à l'échelle de la communauté de communes de « Terres des Confluences ». L'ambition est d'associer l'ensemble des acteurs y compris les habitants aux politiques publiques qui les concernent, de soutenir l'action et la réponse à de nouveaux besoins.

La démarche est conduite en plusieurs phases afin de :

- Partager un diagnostic spécifique de territoire ;
- En dégager les orientations et objectifs généraux pour construire un véritable outil de développement local ;
- Le décliner en plan d'action dans le cadre d'un échéancier coordonné ;
- Suivre par une évaluation la réalisation et l'impact auprès des habitants et sur le territoire.

La CTG, signée le 16 janvier 2024 pour cinq ans entre la CAF du Tarn et Garonne, l'EPCI « Terres des Confluences » et les 22 communes du territoire, mise donc sur un renforcement du partenariat par une meilleure coordination pour optimiser la cohérence et l'efficacité des services développés en direction des habitants. Cette convention mise aussi sur la lisibilité du plan d'action et de son appropriation par les personnes et les partenaires institutionnels signataires et associatifs concernés. Son action intègre également une préoccupation au soutien au développement et à l'amélioration des équipements pour favoriser un équilibre territorial de réponse aux besoins des familles et des personnes sur l'ensemble du territoire de l'EPCI.

Un élément significatif à Moissac est la réouverture du centre social et socioculturel sur le quartier du Sarlac à la rentrée 2024. Son animation et sa gestion ont été confiées à l'association Familles rurales Tarn-et-Garonne Services déjà à l'œuvre sur le territoire.

Le plan d'actions défini dans la CTG se substitue aux contrats « enfance et jeunesse » et s'articule avec les autres dispositifs s'inscrivant dans une dimension globale, tel le contrat de ville. La CTG est animée

par le chargé de conseil et de développement de la CAF et un chargé de coopération de la collectivité territoriale.

Les objectifs communs de développement et de coordination des actions concernent :

- La petite enfance ;
- L'enfance ;
- La jeunesse ;
- La famille et la parentalité ;
- L'animation de la vie sociale ;
- L'action sociale, l'accès aux droits et la santé ;
- La mobilité ;
- Le logement et l'habitat ;
- La coopération et le partenariat ;
- Le pilotage et la gouvernance du projet de territoire.

3.9 – Articulation avec le Pacte et contrat local des Solidarités 2024 – 2027

Le Pacte national des Solidarités constitue une nouvelle étape de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté pour la période 2024 – 2027. Il vise à contrecarrer trois fragilités persistantes :

- La forte reproduction de la pauvreté entre générations ;
- La difficulté à sortir de la pauvreté rapidement, notamment en retrouvant un emploi ;
- Le non-recours aux droits.

Il est construit autour de quatre axes :

- Axe 1 : Prévenir la pauvreté et lutter contre les inégalités dès l'enfance.
- Axe 2 : Amplifier la politique d'accès à l'emploi pour tous. En lien avec France Travail, dont l'objectif est le plein emploi d'ici 2027, l'aide à l'insertion professionnelle repose sur la levée des freins au retour à l'emploi et le renforcement des dispositifs d'accompagnement vers l'emploi.
- Axe 3 : Lutter contre la grande exclusion grâce à l'accès aux droits. Déploiement des démarches d'aller-vers et les lieux d'accueil et d'accompagnement pour lutter contre le non-recours (tels que les points conseil budget), et simplifier l'accès et le maintien des droits.
- Axe 4 : Construire une transition écologique et solidaire. Dans la continuité de la Calpae, le contrat local des solidarités décline les objectifs territoriaux du Pacte national des solidarités. Le champ de l'insertion se traduisant par une convention dédiée dans le cadre de France Travail (axe 2).

Les orientations principales

Pilier Solidarité			Pilier Insertion/emploi
Prévenir la pauvreté et lutter contre les inégalités dès l'enfance	Lutter contre la grande exclusion grâce à l'accès aux droits	Construire une transition écologique et solidaire	3 Volets
Soutien à la parentalité des familles les plus précaires	Renforcer l'accès aux droits en garantissant le dernier kilomètre géographique, social, culturel et numérique des publics les plus difficilement accessibles par la solidarité à la source	Lutter contre la précarité énergétique	Préparer la mise en place de la réforme France Travail
Soutenir les actions à destination de la jeunesse	Agir pour mieux prévenir les expulsions locatives qui déstabilisent durablement les personnes	Assurer aux plus précaires des solutions de mobilité durable	Intensifier l'accompagnement et densifier l'offre de solutions locales en complémentarité avec les solutions existantes
Accompagner les jeunes précaires vers l'autonomie		Assurer l'accès des plus modestes à une alimentation saine et durable	Pour certains, ouvrir de nouveaux déploiements territorialisés pour un accompagnement renoué des allocataires du RSA.

En Tarn-et-Garonne, l'élaboration du contrat local des solidarités étant concomitante à celle du contrat de ville, l'articulation se fera lors de la mise en place des feuilles de route.

3.10 – Articulation avec le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) et le Plan Départemental de l'Habitat (PDH)

En Tarn-et-Garonne, le choix a été fait d'une démarche de révision conjointe du PDALHPD et du PDH dans l'optique :

- D'aligner le calendrier des deux stratégies pour une nouvelle période de six ans (2023/2028) ;
- De favoriser le rapprochement, l'articulation et la convergence des deux plans ;
- De mutualiser les diagnostics et optimiser la mise en cohérence des objectifs.

Tout cela, en différenciant les cibles et les moyens mis en œuvre dans le respect des rôles de chacun.

Ces documents « cadres » ont été construits autour de quatre orientations.

Orientations		Objectifs	
1	Promouvoir une approche durable de l'habitat	1.1	Revitaliser les centres en déprise en encourageant la réhabilitation de logements vacants ou dégradés
		1.2	Soutenir la sobriété foncière
		1.3	Piloter et maîtriser la production de logements neufs
2	Accompagner l'amélioration du parc existant	2.1	Requalifier le parc de logement existant
		2.2	Lutter contre l'habitat indigne
		2.3	Lutter contre la précarité énergétique
3	Soutenir les parcours résidentiels de tous les tarn-et-garonnais et en tenant compte des besoins spécifiques	3.1	Développer le parc de logements abordables
		3.2	Mettre en œuvre le service public de la rue vers le logement : développer l'offre d'hébergement et de logement adapté « sur-mesure » et améliorer le fonctionnement et la gouvernance du SIAO
		3.3	Apporter des réponses au vieillissement et à la perte d'autonomie
		3.4	Renforcer l'articulation entre le logement et l'emploi
4	Accompagner l'accès et le maintien dans le logement	4.1	Déployer une stratégie d'attribution partagée
		4.2	Proposer un accompagnement social adapté en intensité et en durée aux besoins
		4.3	Renforcer les liens avec le secteur de la santé et particulièrement la santé mentale
		4.4	Prévenir les expulsions locatives

3.11 – Articulation avec les orientations de la conférence intercommunale du logement (CIL) et la Convention Intercommunale d'Attribution (CIA)

Une « **conférence intercommunale du logement** » (CIL) a été instituée par la loi égalité et citoyenneté du 27 janvier 2017 qui en a prévu l'obligation pour certains EPCI. Sont concernés les EPCI tenus de se doter d'un PLH ou compétents en matière d'habitat et ayant au moins un quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) sur leur territoire.

Coprésidée par le représentant de l'État dans le département et le président de l'EPCI, la CIL comprend :

- Les maires des communes membres de l'EPCI ;
- Le représentant de l'État ;
- Les bailleurs présents sur le territoire ;
- Le département ;
- Les organismes titulaires de droits de réservations ;
- Des représentants des associations qui œuvrent pour l'insertion ou le logement des personnes défavorisées ou pour la défense des personnes en situation d'exclusion...
- Des représentants des personnes défavorisées.

Son rôle est de :

- Fixer les objectifs de mixité sociale et d'équilibre entre les secteurs à l'échelle de l'intercommunalité qui sont à prendre en compte pour les attributions de logements sociaux ;
- Fixer :
 - hors QPV, un objectif quantitatif d'attributions suivies de baux signés à des demandeurs de très faibles ressources (premier quartile de pauvreté) ou relogés dans le cadre de projets de renouvellement urbain (25 % minimum),
 - dans les QPV, un objectif quantifié d'attributions à des demandeurs autres que ceux qui font partie du quartile des plus pauvres (à défaut de quoi cet objectif est de 50 %).

La mise en œuvre des orientations approuvées par l'EPCI fait l'objet d'une convention intercommunale d'attribution (CIA) qui précise outre les objectifs de mixité sociale et d'équilibre. Celle-ci a été approuvée en Conférence Intercommunale du Logement en juillet 2019.

Par ailleurs, l'axe 10 du Programme d'Orientation et d'Action dédié à l'Habitat au sein du PLUI-H précise une action spécifique en faveur des QPV : Renforcer l'attractivité et la mixité au sein des quartiers de la politique de la ville qui permet de :

- Mobiliser des outils différenciés dans les deux QPV ;
- Accompagner la réhabilitation / restructuration de l'offre locative sociale dans le quartier du Sarlac ;
- Déployer une OPAH intercommunale sur la ville ;
- Prendre en compte les réflexions de l'étude urbaine sur le centre ancien de Moissac ;
- Limiter la paupérisation des résidences sociales anciennes ;
- Traduire les orientations de la CIL dans la Convention Intercommunale d'Attributions ;
- Assurer le suivi et l'évaluation de la politique d'attribution dans le logement social ;
- Mettre en place les conditions nécessaires à ce rééquilibrage (production nouvelle) ;
- Elaborer le PPGDLSID (Plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs).

Le plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs (PPGDID) a par ailleurs été approuvé. Ses objectifs sont :

- Assurer la gestion partagée des demandes de logement social ;
- Satisfaire le droit à l'information et permettre aux demandeurs d'être plus facilement informés de l'avancée de leur dossier.

À ce titre il prévoit les modalités d'organisation et de fonctionnement du service d'information et d'accueil des demandeurs (SIAD) de logement social et mentionne le système de cotation de la demande.

L'articulation du contrat de ville avec la convention intercommunale d'attribution est un axe clé de la stratégie locale dans la mesure où la CIA vise à :

- L'amélioration de la mixité dans les QPV, soit la réduction des écarts avec les autres quartiers, et un rapprochement de la moyenne de l'unité urbaine en termes de ressources et de catégories socio-professionnelles ;
- Une meilleure adéquation de l'offre et de la demande en termes de logement social, ciblée sur la réponse à apporter aux publics les plus en difficulté ;
- Un meilleur accès au droit au logement.

3.12 Mixité sociale dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville

Un des principaux enjeux de la politique de la ville est de parvenir à supprimer le phénomène de trappe à pauvreté qui caractérise encore trop souvent les quartiers. Cette réalité est, notamment, la conséquence d'attribution de logements sociaux à des ménages très précaires venant s'ajouter à une surreprésentation des places d'hébergement d'urgence sur un même territoire. L'instruction du 18 décembre 2023 fait de la mixité sociale la première et unique priorité des politiques publiques d'attribution de logement social dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Elle invite au déploiement d'une politique volontariste de mixité sociale dans chaque QPV du département travaillé en synergie avec les bailleurs sociaux et les réservataires de logements sociaux.

Cette circulaire vise à définir des mesures fortes pour :

- Déployer dans les QPV des dispositifs spécifiques de recherche de candidats locataires visant à favoriser la mixité sociale (location choisie, annonces sur des sites de locations immobilières privées...).
- Définir et mettre en place un dispositif concerté de « commercialisation » des logements sociaux à même de favoriser la mixité sociale dans le peuplement des résidences en QPV à travers la recherche de locataires contribuant à cette diversification tout en accompagnant davantage les habitants à la mobilité résidentielle.
- Amplifier l'effort d'accueil des plus fragiles en dehors des QPV, notamment en incitant les bailleurs à modifier la structure de leurs loyers et en contrôlant mieux le respect de leurs obligations légales.
- Ne plus attribuer de logements aux ménages DALO les plus en difficulté dans les QPV et ne plus y créer de places d'hébergement.
- Adapter l'offre de logements sociaux en QPV à la diversité de la demande en encourageant plus fortement la diversification des typologies de logements et des modalités de gestion des logements neufs ou rénovés dans les QPV.
- Poursuivre l'effort de diversification de l'offre dans les QPV par l'introduction de programmes aux statuts diversifiés et par une attention portée à la rénovation du parc privé existant afin qu'il joue pleinement son rôle dans le parcours résidentiel des ménages.

4 – La démarche d'élaboration

4.1 – Méthodologie

Le cabinet YMA Consulting a été chargé de mener l'élaboration du contrat de ville de Moissac. Le 20 février, s'est tenu le premier comité de pilotage, rassemblant les co-pilotes État, la communauté de communes Terres des Confluences et la mairie de Moissac, dans le but de définir la méthodologie appropriée.

Par la suite, des entretiens avec les partenaires institutionnels, conduits par le cabinet, ont été réalisés, suivis de l'envoi d'un questionnaire aux associations, aligné sur la trame des questions posées lors de la consultation des habitants.

La consultation des habitants a été menée par les représentants de l'État, comprenant la déléguée du préfet et la DDETSPP, ainsi que par la collectivité, représentée par la cheffe de projet pour la politique de la ville.

Afin d'assurer un suivi de la démarche d'élaboration avec le prestataire, un comité technique, réunissant les services de l'État, de l'EPCI et de la collectivité, a été mis en place.

Le préfet de Tarn-et-Garonne a présidé une réunion de l'équipe interministérielle le 9 janvier 2024 pour échanger sur les enjeux relatifs aux deux QPV pour les services de l'État. Cette instance a permis de valider les priorités de l'État, qui seront détaillées dans le point 4.2.

Le cabinet YMA Consulting est chargé de dégager les enjeux prioritaires lors des entretiens avec le président de l'EPCI et le maire de la commune de Moissac.

Enfin, les orientations stratégiques et les objectifs du nouveau contrat de ville ont été définis après le croisement de toutes ces informations.

4.2 – Rappel des enjeux définis par le préfet de Tarn-et-Garonne

Le préfet de Tarn-et-Garonne a réaffirmé pour l'État les priorités suivantes :

- La prévention de la délinquance à travers une réflexion collective impliquant le CLSPD ;
- La promotion de la réussite éducative grâce au déploiement d'un nouveau programme en collaboration avec l'Éducation nationale à Moissac ;
- L'amélioration de l'emploi, notamment pour les jeunes et les femmes touchés par le chômage, en partenariat avec France Travail, et en impliquant les entreprises dans le contrat de ville ;
- Le développement de l'entrepreneuriat par le biais d'un diagnostic en vue d'expérimentations ;
- La transition écologique pour accompagner les habitants vers un nouveau modèle de développement durable qui renouvelle les façons de consommer, de produire, de travailler, de vivre ensemble pour répondre aux grands enjeux environnementaux ;
- L'accès aux services en les rendant plus visibles en favorisant les actions « d'aller vers ».

Deux projets structurants sont par ailleurs retenus au titre des priorités :

- La réouverture du centre social dans le quartier du Sarlac à la rentrée 2024 et confiée à l'association « Familles rurales » de l'Aveyron ;
- La mise en place d'un nouveau programme de réussite éducative (PRE) porté par la cité scolaire François Mitterrand.

4.3 – Rappel des enjeux définis par l'EPCI

Un nouveau projet de territoire à l'échelle de la communauté de communes Terres des Confluences a été adopté en juin 2023 dont les principaux enjeux sont :

- Être ambitieux en matière de développement économique, commercial et artisanal, permettant à Terres des Confluences de confirmer et conforter ; son rôle à l'échelle départementale et dans l'axe Bordeaux-Toulouse ;
- Adapter et développer l'offre en équipements publics structurants et de proximité, en favorisant les synergies à l'échelle du territoire ;
- Promouvoir un territoire des proximités et de la solidarité, connecté aux réseaux de communication, favorable au bien-être des populations ;
- Poursuivre les efforts de diversification du parc de logements, de sorte à répondre à la diversité des parcours de mobilité résidentielle sur le territoire ;
- Reconquérir les centres historiques avec des actions en faveur d'une redynamisation urbaine et patrimoniale (remise sur le marché des logements les plus vétustes, requalification de l'espace public, etc.) ;
- Soutenir l'économie agricole et forestière ainsi que la préservation des espaces naturels à forte valeur environnementale (vallée du Tarn) ou paysagère (collines cultivées et boisées) pour assurer leur pérennité, voire leur valorisation touristique ;
- Favoriser une logique de mise en réseau des polarités du territoire (interne) et les territoires voisins (externe) avec la structuration d'une offre de mobilité alternative à la voiture individuelle ».

AGIR ENSEMBLE POUR CONSTRUIRE UN TERRITOIRE D'AVENIR

LES AMBITIONS



4.4 – Rappel des enjeux définis par la commune

4.4.1 – Les priorités de la municipalité

Le Maire de Moissac a réaffirmé pour la commune les priorités suivantes.

A – Lutte contre le chômage et pour l'emploi des populations des QPV

Les deux QPV sont marqués par des taux d'emploi plus faibles et des taux de pauvreté près de deux fois plus élevés que sur le reste de la commune. Le quartier du Sarlac⁵ possède un taux d'emploi de 33,1% et un taux de pauvreté de 57 %. Le quartier Centre-ville⁶ possède quant à lui un taux d'emploi de 44,2 % et un taux de pauvreté de 48 %. Le taux d'emploi au niveau communal s'établit à 80,1 % et le taux de pauvreté à 26 %, ce dernier taux étant très en deçà de ceux observés dans les deux QPV. Ces marqueurs s'accompagnent d'une surreprésentation des étrangers parmi les demandeurs d'emploi. En effet, alors qu'ils représentent 34,6 % de la population du centre-ville, les étrangers représentent 70 % des demandeurs d'emploi. Même analyse au Sarlac où les étrangers représentent 43,70 % de la population

⁵ <https://sig.ville.gouv.fr/territoire/QN08204M>

⁶ <https://sig.ville.gouv.fr/territoire/QN08203M>

et 66,1 % des demandeurs d'emploi.

Ces marqueurs économiques s'accompagnent également d'un ~~plus faible niveau de qualification et de formation~~. Parallèlement, le secteur industriel, agricole, commercial et artisanal local connaît des difficultés de recrutement pour pourvoir aux emplois vacants. Cette situation est au cœur de la problématique qui affecte la commune de Moissac et tout particulièrement ses deux QPV.

L'enjeu de l'emploi est le principal enjeu relevé par la commune de Moissac. La commune souhaite que le contrat de ville puisse être un outil efficacement et prioritairement orienté vers la résorption des taux de chômage et de pauvreté en QPV et la résorption des taux de vacance de certains emplois sur le territoire communal. La création de synergies entre les partenaires institutionnels et associatifs, les organismes de formation, les habitants des QPV et le tissu économique local doit être un objectif recherché par le contrat de ville afin de ramener ces populations vers l'emploi. La Maison municipale du Sarlac labellisée « France Services » pourrait être un lieu mis à disposition des partenaires pour créer du lien entre les acteurs de l'emploi.

B – Lutte contre le séparatisme et la radicalisation

Le QPV Centre-ville est caractérisé par une population immigrée représentant 39,4 % de sa population totale et le QPV du Sarlac est majoritairement peuplé d'immigrés qui représentent 54,6 % de sa population totale. Ces parts importantes de populations immigrées au sein des QPV Centre-ville et Sarlac peuvent entraîner des problématiques d'assimilation, d'enclavement culturel, et par extension des replis communautaires. Dans le cadre du contrat de ville nouvelle génération, la lutte contre le séparatisme et la radicalisation dans les quartiers prioritaires de Moissac émerge comme une priorité.

Le séparatisme, en sape de la cohésion nationale, cherche à établir de nouvelles allégeances, souvent au détriment des valeurs républicaines. Ce phénomène, teinté d'une idéologie visant à détacher l'individu de son identité nationale, peut mener à des comportements qui favorisent des identités communautaires ou religieuses, fragmentant ainsi le tissu social et remettant en question les normes françaises.

Actuellement, ces quartiers font face à des phénomènes de repli communautaire, entraînant pour certains habitants un isolement social et une remise en question des normes françaises. Ce communautarisme contribue à l'isolement accru des femmes et des adolescentes dans l'espace public. Pour contrer ces tendances, il est crucial de renforcer, par le biais d'actions concrètes, les valeurs républicaines dans ces quartiers afin de favoriser un sentiment d'appartenance nationale et d'unité, tout en veillant au respect du socle républicain en particulier le principe de laïcité.

Par exemple, les initiatives sportives devront contribuer à diffuser les valeurs de la République. De même, le déploiement d'activités culturelles axées sur l'histoire de France et la valorisation du riche patrimoine culturel français, notamment à travers les structures et événements culturels municipaux (médiathèque, ludothèque, festival jeunes publics, fête de Pentecôte, fête des fruits et des saveurs, etc.) permettra d'offrir aux habitants des quartiers prioritaires la possibilité de découvrir et de s'approprier leur héritage culturel commun, renforçant ainsi le lien qui les unit à la France. Ces actions participeront, ainsi, à prévenir toutes les formes de radicalité.

En parallèle, il est essentiel d'assurer une égalité d'accès aux droits tout en rappelant les devoirs, notamment celui de respecter les lois françaises. Ainsi, une communication équilibrée entre l'information sur les droits et les devoirs de chacun s'avère nécessaire.

C – Lutte contre l'insécurité et les incivilités

Le quartier du Centre-ville et celui du Sarlac sont touchés par de nombreuses incivilités liées à l'occupation de l'espace public (tapages, regroupements, dépôts sauvages d'ordures, rodéos urbains...). Les deux quartiers sont également touchés par des trafics de stupéfiants et de cigarettes.

Une enquête avait été réalisée par la municipalité en avril 2021 auprès des habitants du Sarlac afin de connaître leurs besoins en matière de services publics dans le cadre de l'élaboration du projet d'implantation d'une maison municipale au sein du quartier. La sécurité et le renforcement de la

présence de la Police municipale avaient été considérés comme des objectifs indispensables pour 70 % des habitants du QPV. Ce besoin prioritaire a été confirmé par les réunions de concertation des 19 septembre et 2 octobre 2023 avec les habitants des deux QPV qui ont réaffirmé l'existence et la prégnance des problématiques de tapages, de rodéos urbains, d'insalubrité, de dégradations volontaires et de trafics divers.

Le maire demande que les partenaires associatifs développent une information sur les devoirs des habitants du quartier et le respect des règles de vie en commun. Cette prévention doit s'accompagner, en cas de non-respect des règles, par une politique répressive de la part des services de police municipale et de gendarmerie vis-à-vis des comportements qui troublent la tranquillité et la salubrité publiques et a fortiori ceux qui enfreignent la Loi.

La réactivation du CLSPDR doit également permettre de réunir l'ensemble des acteurs pour apporter des solutions concrètes aux problématiques d'incivilités et d'insécurité subies par les habitants des QPV.

Une présentation du CLSPDR se trouve en annexe 4.

4.4.2 – Une articulation avec le programme « Petites Villes de Demain »

L'adhésion conjointe de la communauté de communes Terres des Confluences et la commune de Moissac lauréate du programme « Petites Villes de Demain » (PVD), a permis la signature de la convention cadre Petites Villes de Demain, valant Opération de Revitalisation du Territoire (ORT).

Cette convention permet d'impulser des opérations importantes d'investissement, notamment dans les centres-villes. Le centre-ville de Moissac étant dans une zone QPV, l'articulation et l'impact de cette convention pour ses habitants est évidente.

4.4.3 – L'investissement comme levier de transformation des QPV

Au-delà des projets issus du programme « Petites villes de demain », d'autres projets pourront faire l'objet de financements au titre de la dotation de la politique de la ville (DPV) :

- ✓ Les plans d'action qui visent notamment à améliorer l'accès aux services publics dans le domaine de l'éducation, de la petite enfance, de l'accès aux soins et du sport ;
- ✓ L'achèvement du dédoublement des classes de grande section des écoles en REP et REP + ;
- ✓ Les aménagements visant à faciliter le travail des professeurs ou l'équipement numérique des écoles ;
- ✓ La construction d'établissements d'accueil du jeune enfant et de structures d'animation de la vie sociale ;
- ✓ La construction, l'extension, ou la rénovation d'équipements sportifs, en cohérence avec les mesures déployées par l'agence nationale du sport dans les quartiers prioritaires ;
- ✓ Les opérations concourant à l'amélioration de l'accès aux services en particulier ceux relatifs au déploiement du réseau France services et de tiers-lieux.

Ces projets feront l'objet d'un accord entre l'État et la collectivité en amont de leur présentation pour un financement au titre de la DPV.

4.5 Consultations des habitants

Des réunions de concertation se sont déroulées respectivement le 19 septembre et le 2 octobre 2023 avec les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville de Moissac. En ce qui concerne la participation à ces rencontres, la réunion du centre-ville a rassemblé un total de 29 participants, parmi lesquels quatre représentants d'associations et un conseiller municipal a également pris part aux échanges. Dans le quartier du Sarlac, la concertation a réuni 25 résidents dont trois associations et une conseillère municipale.

Les tableaux ci-dessous présentent la synthèse des données recueillies :

Quels sont pour vous les principaux atouts de votre quartier ?	
Centre-ville	Sarlac
<ul style="list-style-type: none"> • Réactivité de la Police municipale. • Les actions des petites associations sont un plus dans l'animation. • Solidarité entre les habitants. • Les actions sportives : marches pour les femmes, sports pour les jeunes... • L'accès aux jardins familiaux à des tarifs attractifs (peu élevé). • Les cours de français dans le collège pour les nouveaux arrivants. • Les commerces de proximité, le marché. • L'offre culturelle. 	<ul style="list-style-type: none"> • Quartier très agréable : parc, square, ouvert, ensoleillé, calme • Proximité des équipements et des services : crèche, école maternelle, collège, stade. • Bonne relation avec le voisinage : entraide. • La diversité culturelle des habitants est un atout pour le quartier. • Les actions des associations. • L'implantation de France services.

Quels sont pour vous les principaux défis à relever dans votre quartier ?	
Centre-ville	Sarlac
<ul style="list-style-type: none"> • Le cadre de vie : bruits dans la nuit, parfois des rodéos, déchets, encombrants... absence de concierges dans les immeubles – bruits de voitures – trottoirs trop étroits. • Insécurité et tranquillité publique : soupçons de trafics – nombreuses incivilités. • Transport et circulation : absence de sécurisation pour les vélos, surtout pour les enfants. Manque de transports en commun. • Communication : Difficultés de compréhension des informations pratiques pour les habitants. • Pour les jeunes : Manque d'aires de jeux – manque d'espaces pour les jeunes • Accès aux services : Manque de médecins – coût de la piscine trop élevé. • Logement : Des saisonniers sont dans des logements insalubres – Des maisons abandonnées. • Manque de concertation avec les habitants 	<ul style="list-style-type: none"> • Le cadre de vie est un défi important : quartier est sale, beaucoup de bruit – augmentation des dégradations. • Commerce : pas de commerces de proximité. • Les liens sociaux : changement de mentalités de certains habitants (ne respectent pas les règles de civilité). • Manque de structure jeunesse. • L'éducation des enfants : des mineurs sont dehors à 23h00, ils sont en situation d'errance dans la rue. • Insécurité / Incivilités : soupçons de trafics (implantation du centre d'hébergement d'urgence). • Logement : manque de mixité. • Accès à la santé : pas de médecin / pas de pédiatre – plus de spécialistes à proximité. • Sport : favoriser l'accès aux clubs sportifs pour les jeunes. • Mobilité : pas de transport dans la commune – problème de transport pour l'accès à l'emploi. • L'emploi : pas assez d'emplois, difficultés pour les jeunes à trouver des stages, difficultés pour l'accès à la cantine, à la crèche, à l'accueil de loisirs pour les enfants dont les parents ne travaillent ou encore le fait qu'il n'y ait pas assez de cours d'apprentissage de langue.

Quelles sont les actions à mettre en place dans votre quartier pour répondre aux défis que vous avez identifiés ?

Centre-ville	Sarlac
<ul style="list-style-type: none"> Transport : sécurisation des pistes cyclables – nécessité d'une navette entre Moissac, Castelsarrasin et la zone commerciale. Circulation : révision des limitations de vitesse dans le centre-ville – amélioration de l'accessibilité des trottoirs pour les poussettes et les personnes en situation de handicap. Association des habitants du centre-ville pour les rénovations : voirie, installation de conteneurs, plantation d'arbustes, création de places de stationnement, etc. Communication pour l'accès aux services et aux associations. Pour les jeunes : création d'espaces afin d'éviter qu'ils ne jouent dans la rue Les associations rencontrent des difficultés de financement. 	<ul style="list-style-type: none"> Nettoyer le quartier : saleté, dégradation... Implanter des commerces et services : boulangerie – un distributeur de billets – marchand de légumes à des prix abordables. Nécessité de mettre en place un lieu pour les enfants qui errent autour et dans le stade. Encadrer les jeunes de 12 ans à 18 ans pour éviter l'errance. Mobilité : navette vers les grandes surfaces, cimetières, marché, gare – revoir la communication pour les cars LiO. Emploi : travailler sur la mise en place des stages pour les jeunes et l'accès à l'emploi des femmes.

Comment faire pour permettre aux habitants de participer davantage à la vie du quartier et à la vie publique ?

Centre-ville	Sarlac
<ul style="list-style-type: none"> Nommer un délégué de quartier. Organiser des réunions de quartier régulières. Mettre en place des panneaux municipaux afin d'informer sur les actions mises en œuvre par les associations. 	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place des clubs de conversation, des cafés-débats, des cafés-parents et des conseils citoyens, avec une réelle dynamique. Référent de quartier + conseil de quartier. Remettre en place des médiateurs et des éducateurs de rue pour favoriser la participation des jeunes.

4.6 – Synthèse de la consultation des partenaires institutionnels et associatifs

La trame du questionnaire employée pour consulter les partenaires institutionnels et associatifs est similaire à celle utilisée pour la consultation des habitants. Le questionnaire a été envoyé en ligne à 18 représentants du secteur associatif et à 27 représentants des secteurs institutionnels. Les taux de réponse ont été respectivement de 36 % pour les acteurs institutionnels et de 40 % pour les acteurs associatifs. Les tableaux ci-dessous résument les réponses obtenues (Services de l'État, collectivités territoriales, CPAM, CAF, ARS...).

Quels sont pour vous les principaux atouts des quartiers ?

Centre-ville	Sarlac
<p>Pour les partenaires associatifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> Le quartier centre-ville offre une proximité avec des services sociaux (Maison des solidarités...). Cadre de vie, propreté. La présence abondante de commerces. <p>Pour les institutions :</p> <ul style="list-style-type: none"> Proximité avec des infrastructures culturelles et la cité scolaire François Mitterrand. Le quartier se distingue par la beauté de 	<p>Pour les partenaires associatifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> Cadre de vie (stade de sport, espace vert...). Mixité sociale. Solidarité entre les habitants. Présence d'entreprises. <p>Pour les institutions :</p> <ul style="list-style-type: none"> Proximité avec des infrastructures culturelles et la cité scolaire François Mitterrand. Solidarité entre les habitants.

son patrimoine et le dynamisme du centre.

- Accessibilité des services publics.
- La diversité des commerces.

- Cadre de vie (petit bois...).

Quels sont pour vous les principaux défis à relever dans les quartiers ?

Centre-ville	Sarlac
<p>Pour les partenaires associatifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Insalubrité dans les logements. • Augmentation du repli communautaire. • Difficulté d'accès aux soins pour les personnes ne maîtrisant pas la langue française. <p>Pour les institutions :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mixité sociale. • Réussite éducative et scolaire. • Médiation sociale et linguistique. • Persévérance scolaire. • Incivilités. • Quiétude des habitants. 	<p>Pour les partenaires associatifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le vivre ensemble. • La mixité sociale. • Accès à l'emploi. • La mise en place d'un nouveau centre social. • La dynamique associative. <p>Pour les institutions :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La mixité sociale. • L'égalité femme/homme. • Médiation sociale et linguistique. • Emploi et la formation. • Le maintien dans le logement des seniors.

Quelles sont les actions à mettre en place dans les quartiers pour répondre aux défis que vous avez identifiés ?

Centre-ville	Sarlac
<p>Pour les partenaires associatifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer des actions de soutien à la parentalité et à la responsabilité parentale. • Développer la médiation sociale. • Accompagner les familles étrangères, notamment des femmes. • Développer les actions dans l'accompagnement à la scolarité pour éviter le décrochage scolaire. <p>Pour les partenaires institutionnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réactiver le programme de réussite éducative. • Animations estivales dans les bars et les restaurants. • Développer les commerces. • Mettre en place de la médiation sociale pour prévenir les incivilités. • Agir sur les lieux indignes par la mise en place de « permis à louer ». 	<p>Pour les partenaires associatifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer la médiation sociale. • Développer la prévention pour l'accès aux soins. • Soutenir la mobilité par les transports en commun gratuits. • Développer les actions associatives pour créer du lien social entre les quartiers et entre les générations. <p>Pour les partenaires institutionnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer la médiation sociale pour prévenir les incivilités. • Développer des actions relatives à la réussite éducative et scolaire. • Développer des activités sport et santé. • Mettre en place des actions favorisant le lien social et les relations intergénérationnelles.

Comment faire pour permettre aux habitants de participer davantage à la vie du quartier et à la vie publique ?

Centre-ville	Sarlac
<p>Pour les partenaires associatifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accompagner la mise en œuvre de conseil de quartier. <p>Pour les partenaires institutionnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accroître la fréquence des réunions politiques de la ville. • Utiliser la médiation. 	<p>Pour les partenaires associatifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faire du projet du nouveau centre social un levier pour favoriser la participation des habitants. • Accompagner à créer les conseils de quartier. <p>Pour les partenaires institutionnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accroître la fréquence des réunions politiques de la ville. • Utiliser la médiation scolaire.

4.7 – Les entretiens avec les partenaires institutionnels et associatifs

Le cabinet YMA Consulting a mené des entretiens avec les partenaires selon deux méthodes :

- Des réunions du comité de pilotage (copil) ont été utilisées comme source d'information, ce qui correspond à des entretiens collectifs, auprès des partenaires institutionnels constitutifs.
- Des entretiens individuels à destination de représentants de collectivités et d'institutions publiques, ainsi que d'associations.

Des représentants des institutions suivantes ont été interrogés durant la période de Mars-Avril 2024 (Ne sont pas mentionnés ici les institutions pilote du contrat de ville, à savoir l'État (sous-préfecture et DDETSPP), la commune de Moissac et la communauté de communes Terres des confluences)	Des représentants des associations ou organismes suivants ont été interrogés
<ul style="list-style-type: none"> - Le Conseil départemental - Le Conseil régional - L'Éducation nationale - France Travail - La Gendarmerie nationale (secteur Moissac et Montauban) - La Police municipale - L'ARS - La CAF 	<ul style="list-style-type: none"> - Escale Confluences - Au fil de soi - Ligue de l'enseignement - France Active - CIDFF - Bouger pour s'en sortir - GRETA - Ressource Jeunesse - Entreprise Boyer
En combinant les entretiens collectifs et individuels, le nombre total de professionnels interrogés par le cabinet YMA s'élève à 38 professionnels.	

Les éléments ci-dessous résument les réponses recueillies auprès des partenaires institutionnels.

4.7.1 – Les enjeux relatifs à l'éducation

Enjeux	Synthèse
Précarité sociale et éducation	L'Indice de Position Sociale (IPS) du collège François Mitterrand est significativement plus bas que la moyenne départementale et académique. Le personnel enseignant travaille donc avec des élèves issus de milieux socialement très défavorisés.
Le Programme de réussite éducative (PRE)	La nécessité de réactiver le PRE pour accompagner les élèves en difficulté.
Médiation scolaire linguistique	Les partenaires précisent que la médiation pourrait être un outil efficace pour travailler avec la population rom bulgare
Conseil des droits et devoirs des familles	La municipalité exprime sa volonté d'établir un conseil des droits et devoirs des familles en collaboration avec l'Éducation Nationale et la justice.
L'égalité fille/garçon	La nécessité de travailler l'égalité F/G dans les établissements scolaires notamment en promouvant la mixité et en restant vigilant face à toute forme de radicalisation.
Travail partenarial	L'appel à une collaboration plus étroite entre les différents acteurs impliqués pour relever les défis rencontrés dans le milieu scolaire, mettant en avant l'importance d'une approche partenariale et collaborative.

4.7.2 – Les enjeux liés à l'insertion, à l'emploi et à la mobilité

Enjeux	Synthèse
Chômage de longue durée	Environ la moitié des demandeurs d'emploi inscrits chez France Travail sont sans emploi depuis une longue période. L'insertion professionnelle étant alors un enjeu important.
Prédominance de l'emploi	Dans la région de Moissac, 75% des offres d'emploi sont

saisonnier	saisonniers, ce qui rend difficile l'obtention d'un emploi stable tout au long de l'année.
Mutualisation des offres d'emploi	La mutualisation des offres entre les employeurs est nécessaire pour proposer des opportunités attractives et stabiliser l'emploi. Les groupements d'employeurs sont une piste à explorer pour relever ce défi.
Initiatives pour l'emploi	Des initiatives telles que le club Quartier Prioritaire de la Ville ont montré des résultats positifs. Une approche proactive est nécessaire pour inciter davantage d'entreprises à y adhérer, notamment à travers des événements de recrutement et de formation.
Formation pour lever les obstacles à l'insertion	La formation est sous-exploitée pour favoriser l'insertion professionnelle. La proximité des centres de formation peut aider à surmonter les obstacles tels que la mobilité réduite et la garde d'enfants, nécessitant un soutien financier et logistique.
Mobilité géographique	Élargir la recherche d'emploi au-delà du territoire habituel peut offrir des opportunités plus stables et mieux rémunérées. Cependant, les obstacles à la mobilité doivent être surmontés, nécessitant une compréhension approfondie et des actions concrètes pour encourager la mobilité

4.7.3 – Les enjeux relatifs à la sécurité et à la prévention de la délinquance

Les chiffres clés de la Gendarmerie nationale – Commune de Moissac

En examinant les différents indicateurs de sécurité, de prévention, et d'intervention à Moissac, voici les principaux points qui ressortent :

1. Sécurité Routière : Le nombre total d'infractions s'élève à 795 en 2023 traduisant des comportements toujours inadaptés (alcool, vitesse, stupéfiant) en lien avec l'accidentalité constatée et un nombre de blessés en augmentation légère par rapport à 2018.
2. Interventions : Le nombre total d'interventions a considérablement augmenté, passant de 994 en 2018 à 1 396 en 2023. Les différends liés aux violences intrafamiliales ont doublé, passant de 60 à 129, ce qui peut signaler une attention accrue à ces problématiques. Les interventions pour tapages ont diminué légèrement, mais celles liées à l'ivresse publique ont augmenté.
3. Délinquance : Les atteintes aux biens ont légèrement augmenté, passant de 278 à 300. Les cambriolages ont diminué, tout comme les vols liés aux véhicules, mais les destructions et dégradations ont connu une hausse notable de 46 à 69 cas.
4. Présence : La présence des forces de l'ordre (en heures/gendarme) est restée relativement stable, avec une légère baisse de 30 578 heures en 2018 à 30 489 heures en 2023.

Tableau récapitulatif des indicateurs (2018 vs 2023)

Catégorie	Indicateur	P-1 (2018)	P (2023)
Intervention	Nombre total d'interventions	994	1 396
	Dont différends Violences intrafamiliales	60	129
	Dont accidents de circulation routière	84	83
	Dont tapages	159	147
	Dont divagations	7	2
Délinquance	Dont ivresses publiques et manifestes	21	28
	Nombre total d'atteintes aux biens	278	300
	Dont cambriolages	71	64
	Dont vols liés aux véhicules	51	53
	Destructions et dégradations	46	69
	Dont dépôt d'ordures ou déchets	4	7

Catégorie	Indicateur	P-1 (2018)	P (2023)
Présence	Total heures/gendarme sur la commune	30 578	30 489
	Indicateur	P-1 (2018)	P (2023)
	Nombre total d'interventions	994	1 396
	Dont différends Violences intrafamiliales	60	129
	Dont accidents de circulation routière	84	83
	Dont tapages	159	147

Conclusion

Les données démontrent une hausse importante des interventions, en particulier dans le domaine des violences intrafamiliales et la stabilisation des accidents corporels avec toutefois des comportements à risque qui perdurent. La baisse notable des cambriolages est un point positif. L'augmentation des dégradations est en partie due au climat social et sociétal actuel (violences urbaines de 2023 et crise agricole).

4.7.4 – Synthèse des entretiens avec les associations

Thèmes abordés	Synthèse
Sentiments d'isolement et de déséquilibre entre quartiers	<ul style="list-style-type: none"> Les habitants du Sarlac se sentent isolés ; ceux du Centre-ville vivent une dualité entre jour et nuit. Les quartiers ne sont pas bien intégrés, avec peu de visites entre eux.
Lacunes dans la construction du vivre-ensemble	<ul style="list-style-type: none"> Fermeture du Centre social et arrêt de l'association MAJ. Diminution des instances de concertation et de participation citoyenne. Réduction des financements aux acteurs de terrain.
Actions nécessaires pour favoriser l'ouverture et la cohésion	<ul style="list-style-type: none"> Déconstruire les préjugés et valoriser les actions locales. Encourager l'implication des acteurs locaux.
Importance de l'apprentissage du français et de la diversité culturelle	<ul style="list-style-type: none"> Reconnaissance de l'importance de la langue française pour l'intégration sociale. Valorisation de la diversité culturelle.
Axes d'amélioration proposés	<ul style="list-style-type: none"> Favoriser l'emploi des femmes et des jeunes. Accorder une attention particulière aux jeunes touchés par le chômage et l'isolement. Adopter une approche participative dans la recherche de solutions. Encourager l'expérimentation et la réduction des fractures numériques. Soutenir l'offre culturelle et sportive inclusive. Organiser des événements favorisant la cohésion sociale.

5 – Orientations stratégiques et objectifs

Le document ci-dessous synthétise l'ensemble des grandes orientations stratégiques du contrat de ville. Pour chaque orientation sont définis des objectifs opérationnels. Pour chaque objectif opérationnel, il est spécifié si ce dernier concerne le quartier prioritaire du Centre-ville, du Sarlac ou les deux QPV.

Orientations stratégiques	Objectifs	Centre ville	Sarlac
Emploi, formation, développement économique et entrepreneuriat	<ul style="list-style-type: none"> Renforcer la relation entre les habitants et les entreprises locales pour favoriser l'insertion professionnelle en lien avec le club « Les entreprises s'engagent. » 	X	X
	<ul style="list-style-type: none"> Développer des actions d'allers vers en partenariat avec France Travail pour accompagner les habitants des QPV. 	X	X
	<ul style="list-style-type: none"> Développer en partenariat avec les acteurs de l'emploi des expérimentations pour favoriser l'insertion professionnelle et soutenir les recrutements locaux. 	X	X
	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place des actions pour favoriser l'accès à la formation et la découverte des métiers en lien avec les partenaires de l'emploi et la région. Développer des job dating dans les QPV. 	X	X
	<ul style="list-style-type: none"> Soutenir la création et le développement des commerces en QPV en lien avec Petites Villes de Demain et la Communauté de communes Terres des Confluences. 	X	X
Sécurité et prévention de la délinquance	<ul style="list-style-type: none"> Réactiver, impliquer et articuler le CLSPD dans une réflexion collective pour prévenir la délinquance. 	X	X
	<ul style="list-style-type: none"> Améliorer la coordination entre les services de sécurité : Police municipale et Gendarmerie nationale. 	X	X
	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place des actions pour prévenir les incivilités et favoriser la tranquillité publique. 	X	X
	<ul style="list-style-type: none"> Impliquer les acteurs associatifs pour la mise en place d'actions relatives aux droits et devoirs des habitants. 	X	X
	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place des actions pour prévenir les violences intrafamiliales à tous les âges. 	X	X
Renforcement de la cohésion sociale, culturelle et de la lutte contre le repli communautaire	<ul style="list-style-type: none"> Favoriser l'inclusion par le sport, la culture et les loisirs pour lutter contre le repli communautaire et religieux 	X	X
	<ul style="list-style-type: none"> Sensibiliser la population à l'égalité F/G et F/H. 	X	X
	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place des actions de promotion des valeurs de la République française et du principe de laïcité. 	X	X
	<ul style="list-style-type: none"> Développer des actions en dehors des QPV afin de favoriser la mixité et la mobilité des habitants. 	X	X
	<ul style="list-style-type: none"> Renforcer la médiation vers l'offre de loisirs et culturelle municipale (médiathèques, centre de loisirs, école de musique...). 	X	X
	<ul style="list-style-type: none"> Promouvoir la connaissance de son territoire et l'appropriation de la culture locale. 	X	X
	<ul style="list-style-type: none"> Soutenir l'animation de la vie sociale (centre social). 	X	X
	<ul style="list-style-type: none"> Encourager la participation active des habitants à la vie de leur quartier, en favorisant la mise en place de consultations citoyennes. 	X	X
	<ul style="list-style-type: none"> Promouvoir les valeurs d'engagement, de solidarité et de responsabilité civique, en soutenant les initiatives citoyennes en cohérence avec les axes du contrat de ville. 	X	X
<ul style="list-style-type: none"> Encourager les échanges et les rencontres entre les différentes générations. 	X	X	

Renforcement des Actions de Prévention	Prévention du décrochage scolaire et promotion de la réussite éducative :		
	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place des programmes et des actions visant à prévenir le décrochage scolaire en identifiant précocement les élèves en difficulté et en leur fournissant un accompagnement personnalisé. Développer des partenariats avec les établissements scolaires, les enseignants et les familles pour soutenir la réussite éducative des enfants et des jeunes Promouvoir la réussite éducative pour prévenir les comportements déviants, en collaboration avec les institutions éducatives. 	X	X
	Soutien à la parentalité :		
Renforcer l'accès aux droits	<ul style="list-style-type: none"> Proposer des actions de soutien et d'accompagnement aux parents, en particulier aux familles monoparentales, pour renforcer leurs compétences éducatives et leur offrir un réseau de soutien. Développer le partenariat avec la Maison Départementale des Solidarités de Castelsarrasin-Moissac eu égard à leur compétence en matière d'accompagnement à la parentalité: mesures d'aide éducative à domicile, prise en charge TISF, mesure d'accompagnement en économie sociale et familiale, actions collectives. 	X	X
	Lutte contre l'isolement des personnes âgées :		
Cadre de vie et qualité de l'habitat	<ul style="list-style-type: none"> Développer des initiatives visant à prévenir l'isolement social des personnes âgées en favorisant leur participation à des activités intergénérationnelles. Développer le partenariat avec les référents autonomie et infirmières prévention adulte de la Maison Départementale des Solidarités de Castelsarrasin-Moissac eu égard à leur compétence en matière d'accompagnement d'un maintien à domicile de qualité notamment à travers l'élaboration et le suivi des plans d'aide APA. 	X	X
	<ul style="list-style-type: none"> Faciliter l'accès au numérique et promouvoir la maîtrise des outils informatiques pour lutter contre l'illectronisme. 	X	X
	<ul style="list-style-type: none"> Créer un lieu ressource pour fournir des informations et faciliter les rencontres, afin de garantir l'accès aux droits pour tous. 	X	X
	<ul style="list-style-type: none"> Lutter contre l'habitat insalubre en lien avec les dispositifs de l'ANAH et le développement de dispositifs du type « permis de louer ». Favoriser le droit au logement social et la mixité sociale dans les QPV en lien avec la convention intercommunale d'attribution (CIA). Promouvoir la qualité de l'habitat, sensibiliser aux gestes écocitoyens Développer des actions de sensibilisation au respect du cadre de vie, des équipements publics et des espaces partagés. 	X	X
Favoriser la mobilité des habitants (cible emploi, lien social)	<ul style="list-style-type: none"> Développer des actions visant à lever les freins liés à la mobilité (pratiques et comportements). 	X	X
	<ul style="list-style-type: none"> Favoriser les mobilités douces. 	X	X
	<ul style="list-style-type: none"> Établir un plan d'action pour conseiller et accompagner individuellement la mobilité des personnes en situation de vulnérabilité économique. 	X	X

6 – Gouvernance, suivi et évaluation

6.1 – Gouvernance

Dans le cadre du nouveau contrat de ville, le secrétariat d'État chargé de la Citoyenneté et de la Ville a rappelé, dans son courrier du 4 janvier 2024, l'importance des enjeux sur les questions de gouvernance.

« Les grandes orientations annoncées lors du CIV, les travaux de la commission sur la participation citoyenne présidée par M. Mohamed MECHMACHE, les conclusions tirées de l'analyse des contributions sur la plateforme numérique « Quartiers 2030 » et les concertations avec les élus ont permis de préciser les modalités de mobilisation, de structuration et de gouvernance des contrats de ville, qui sont détaillées dans les annexes à la présente instruction autour de trois orientations :

- [...] Tout d'abord, la nouvelle génération de contrats « Engagements Quartiers 2030 » doit traduire une mobilisation partenariale élargie à l'échelle de chaque territoire.
- [...] Ensuite, la participation citoyenne doit être systématiquement prise en compte pour l'élaboration des contrats de ville, notamment pour en identifier les grandes thématiques, les projets à réaliser et les indicateurs à suivre, puis tout au long de la vie des contrats de ville.
- [...] Par ailleurs, l'articulation des contrats de ville avec l'ensemble des contractualisations existantes sur le territoire sera primordiale, notamment afin de s'assurer de la mobilisation du droit commun. »

6.1.1 – Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est l'instance de pilotage et de décision du contrat de ville. Il est présidé et animé conjointement par le préfet ou son représentant, le maire de Moissac ou son représentant et le président de la communauté de communes Terres des Confluences, ou son représentant, associant le président du Conseil départemental et le président du Conseil régional ou leurs représentants. Sont membres aussi du comité de pilotage les représentants de l'ensemble des partenaires signataires du présent Contrat.

Le Comité de pilotage se réunira une fois par an de l'année N notamment pour la validation des orientations de la programmation du contrat de ville de l'année N+1.

Rôle

- Fixer les orientations des appels à projets.
- Veiller au respect de la stratégie du Contrat de ville et à l'atteinte des objectifs définis.
- Valider la programmation annuelle du Contrat de ville, l'attribution des crédits spécifiques et toute décision nécessaire à une mise en œuvre optimale du contrat, en conformité avec ses orientations et aux objectifs fixés.
- Veiller au respect des engagements de chaque partenaire signataire et s'assurer de la coopération partenariale tout au long du contrat.
- Procéder à l'évaluation du Contrat de ville et les éventuels ajustements de sa stratégie et de son plan d'actions.
- Informer les partenaires et les habitants sur les avancées et les résultats des actions menées.

6.1.2 – Le comité technique

Le comité technique, co-animé par « l'équipe projet », est l'espace et l'instance de coordination du travail partenarial au regard de la mise en œuvre opérationnelle du contrat de ville.

Rôle

- Suivi opérationnel du contrat de ville.
- Participe, aux côtés de l'équipe projet, à l'évaluation des actions mises en œuvre au regard du référentiel d'évaluation et propose les éventuels ajustements nécessaires de la stratégie et du plan d'actions.
- Assure un suivi des indicateurs et des écarts constatés, partage et analyse les données issues de l'évaluation.
- Prépare la programmation annuelle du contrat et les appels à projet, sur la base de propositions de l'équipe projet et en vue de leur validation par le comité de pilotage.
- Prépare les réunions du comité de pilotage et veille à la mise en œuvre de ses décisions et arbitrages.
- Selon les besoins, organise et anime des réunions thématiques avec les différents acteurs pour échanger des aspects opérationnels des projets.
- Partage les informations relatives à la mobilisation du droit commun et des politiques publiques en lien avec la politique de la ville.
- Facilite les échanges d'informations et la coopération entre les partenaires pour garantir la cohérence et l'efficacité des actions.
- Effectue une veille sur les bonnes pratiques et les innovations en matière de politique de la ville.
- Il se réunit *a minima* deux fois par an.

Composition

Il est composé de l'équipe-projet et des référents « politique de la ville » de l'ensemble des signataires.

6.1.3 – L'équipe-projet

Rôle

- Animer et suivre le contrat de ville au niveau technique ;
- Coordonner la déclinaison opérationnelle du contrat de ville, ainsi que la dynamique partenariale ;
- Assurer le suivi et l'accompagnement des porteurs de projets afin de s'assurer de leur cohérence avec le contrat de ville ;
- Préparer les comités techniques et le comité de pilotage.

Composition

- Le référent de la politique de la ville de la communauté de communes Terres-des-Confluences : la directrice générale des services qui se fera assister le cas échéant de techniciens ;
- Le référent du contrat de ville de la commune ;
- La déléguée du préfet pour la politique de la ville ;
- Les référents de la politique de la ville de la DDETS-PP.
- L'équipe projet se réunit *a minima* une fois par trimestre.

6.1.4 – Le groupe thématique

En fonction des enjeux et des priorités, un groupe de travail thématique (GT) pourra se réunir selon une périodicité à définir. Le GT comprend l'équipe-projet, les référents politique de la ville et les acteurs de terrain concernés par la thématique.

Rôle

- de travailler une thématique ;
- de renforcer la coopération partenariale ;
- d'accompagner et appuyer les acteurs locaux ;
- de construire des actions innovantes et développer les synergies entre les acteurs.

6.2 – Référentiel opérationnel pour les porteurs de projet qualitatif et quantitatif

Un référentiel opérationnel est destiné à guider les porteurs de projets sur les aspects qualitatifs et quantitatifs des thématiques du contrat :

- Emploi, Formation, Développement Économique et Entrepreneuriat ;
- Sécurité et prévention de la délinquance ;
- Renforcement de la Cohésion Sociale, Culturelle et de la Lutte contre le Repli Communautaire ;
- Renforcement des Actions de Prévention ;
- Renforcer l'accès aux Droits ;
- Cadre de Vie et Qualité de l'Habitat ;
- Favoriser la Mobilité des Habitants.

À partir des orientations stratégiques et de leurs objectifs, le référentiel précise les indicateurs, le processus, les résultats attendus et l'impact. Ce référentiel se trouve en annexe 1.

À Moissac, le XX novembre 2024.

Le préfet de Tarn-et-Garonne Vincent ROBERTI	Le maire de Moissac Romain LOPEZ
Le président de Terres des Confluences Dominique BRIOIS	La présidente du Conseil régional Carole DELGA
Le président du Conseil départemental Michel WEILL	Le procureur de la République de Montauban Bruno SAUVAGE
Le directeur académique des services de l'Éducation nationale Cyril LENORMAND	Le directeur régional des affaires culturelles Michel ROUSSEL
Le directeur territorial de France Travail Olivier JALBERT	Le directeur régional de la Banque des territoires Patrick MARTINEZ
Le directeur régional de l'ARS Occitanie Didier JAFFRE	La directrice de la CPAM de Tarn-et-Garonne Clémence PAULIAN-SOULA
La directrice de la CAF de Tarn-et-Garonne Charlotte HUBERT-BOYER	Le président de la MSA Midi-Pyrénées Nord Jean-Pierre DILÉ
Le président de Tarn-et-Garonne Habitat José GONZALEZ	Le directeur général de Promologis Philippe PACHEU

Annexes

Annexe 1 – Référentiel opérationnel

Orientations	Objectifs et Indicateurs	Processus	Résultats Attendus et Impact
Emploi, Formation, Développement Économique et Entrepreneuriat	<p>Renforcer la relation entre les habitants et les entreprises locales :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'actions de mise en relation entre les entreprises locales et les habitants spécifiques au contrat de ville • Nombre de personnes insérées professionnellement. <p>Développer des actions d'allers vers en partenariat avec France Travail :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de visites effectuées. • Nombre de personnes accompagnées. <p>Développer des expérimentations pour favoriser l'insertion professionnelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'expérimentations mises en place. • Taux de réussite des expérimentations (insertion professionnelle). <p>Favoriser l'accès à la formation et la découverte des métiers :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de formations proposées. • Nombre de participants aux formations. <p>Développer des job dating dans les QPV :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de job dating organisés. • Fréquentation des événements des job dating par les publics QPV. • Nombre d'emplois pourvus grâce aux job dating. <p>Soutenir la création et le développement des commerces en QPV et l'entrepreneuriat :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de nouveaux commerces créés. • Nombre de nouveaux entrepreneurs (publics QPV). <p>Systématiser la clause sociale d'insertion sur tous les marchés publics pour une priorisation des publics en insertion des deux territoires QPV.</p>	<p>Identification des entreprises locales :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Recenser les entreprises locales et établir des partenariats. <p>Organisation de visites et d'accompagnements :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Planifier et réaliser pour les habitants des visites en partenariat avec France Travail. <p>Mise en place d'expérimentations :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Élaborer et tester des projets pilotes pour l'insertion professionnelle. <p>Organisation de job dating :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Participer à l'organisation des événements de job dating. <p>Soutien à l'entrepreneuriat :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fournir un accompagnement et des ressources pour le développement de l'entrepreneuriat 	<p>Résultats Attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Augmentation des partenariats entreprise-habitants. • Nombre de personnes insérées professionnellement. • Augmentation du nombre de participants aux formations et job dating. • Participation à la création de nouveaux commerces. <p>Impact :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Amélioration des perspectives d'emploi et de formation pour les habitants. • Dynamisation économique des QPV. • Renforcement du tissu économique local. • Nombre de nouveaux entrepreneurs.

Orientations	Objectifs et Indicateurs	Processus	Résultats Attendus et Impact
Sécurité et prévention de la délinquance en lien avec le CLSPD (cette orientation sera travaillée avec le CLSPD)	<p>Diminuer les incivilités et les actes de délinquance dans le quartier.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Indicateurs : Réduction des signalements d'incivilités (par an), baisse du nombre d'interventions des forces de l'ordre dans le quartier. 		

Orientations	Objectifs et Indicateurs	Processus	Résultats Attendus et Impact
Renforcement de la Cohésion Sociale, Culturelle et de la Lutte contre le Repli Communautaire	<p>Favoriser l'inclusion par le sport, la culture et les loisirs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'activités organisées. • Nombre de participants aux activités. <p>Sensibiliser à l'égalité fille/garçon et femme/homme :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'actions de sensibilisation. • Taux de participation aux actions. <p>Promotion des valeurs de la République française et de la laïcité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'actions de promotion des valeurs de la République française et de la laïcité <p>Favoriser la mixité et la mobilité des habitants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'actions en dehors des QPV.. • Nombre de participants provenant des QPV. <p>Renforcer la médiation vers l'offre de loisirs et culturelle municipale :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de personnes orientées. • Évolutions de la fréquentation des services par les résidents QPV. <p>Valoriser les traditions locales :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'événements culturels organisés <p>Soutenir l'animation de la vie sociale :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'animations organisées. • Nombre de participants aux animations. <p>Encourager la participation active des habitants :</p>	<p>Organisation d'activités sportives, culturelles et de loisirs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Impulser les événements inclusifs. <p>Campagnes de sensibilisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer et diffuser des actions pour promouvoir l'égalité et les valeurs républicaines. <p>Promotion de la mixité et de la mobilité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place des actions et des programmes pour encourager les interactions entre habitants des QPV et autres quartiers. <p>Informers les partenaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Informer les partenaires pour faciliter l'accès aux offres de loisirs et culturelles de la commune. <p>Organisation d'événements culturels et de consultations citoyennes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Planifier et réaliser des événements et consultations pour impliquer activement les habitants. <p>Soutien aux initiatives citoyennes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accompagner des projets citoyens axés sur l'engagement et la solidarité. 	<p>Résultats Attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du nombre d'activités et de la participation des habitants. • Sensibilisation accrue à l'égalité et aux valeurs républicaines. • Amélioration de la mixité sociale et de la mobilité des habitants. • Renforcement de la participation citoyenne et des initiatives intergénérationnelles. <p>Impacts :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cohésion sociale et culturelle renforcée. • Réduction du repli communautaire. • Engagement civique et solidarité accrues parmi les habitants.

	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de consultations citoyennes. <p>Promouvoir les valeurs d'engagement, de solidarité et de responsabilité civique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'initiatives citoyennes soutenues • Nombre d'événements organisés par les habitants des QPV. • Évolutions de la participation des habitants des QPV dans la gouvernance associative. <p>Encourager les échanges intergénérationnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'actions intergénérationnelles. • Nombre de participants aux actions. 		
--	---	--	--

Orientations	Objectifs et Indicateurs	Processus	Résultats Attendus et Impact
Renforcement des Actions de Prévention	<p>Prévention du décrochage scolaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'actions de prévention au décrochage scolaire. • Nombre d'accompagnements PRE. <p>Soutien à la parentalité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'actions de soutien à la parentalité. • Nombre de familles bénéficiaires. <p>Lutte contre l'isolement des personnes âgées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'initiatives contre l'isolement social. • Taux de participation des personnes âgées. 	<p>Mise en place des actions de prévention du décrochage scolaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer et mettre en œuvre des initiatives éducatives. <p>Organisation d'actions de soutien à la parentalité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Planifier et coordonner des programmes pour aider les parents. <p>Initiatives contre l'isolement des personnes âgées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer et organiser des activités pour les personnes âgées. 	<p>Résultats Attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réduction du taux de décrochage scolaire. • Augmentation du soutien aux familles. • Diminution de l'isolement des personnes. <p>Impact :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Amélioration des conditions éducatives et familiales, ainsi que du bien-être des personnes âgées. • Renforcement du soutien éducatif et amélioration des perspectives éducatives et sociales.

Orientations	Objectifs et Indicateurs	Processus	Résultats Attendus et Impact
Accès aux Droits en Partenariat avec le réseau France Services	<p>Faciliter l'accès au numérique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de formations ou informations numériques organisées. • Nombre de participants aux formations et informations. <p>Orientations vers les Frances Services :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'habitants QPV. • Nombre des habitants QPV ayant accédé aux droits. 	<p>Organisation de formations ou informations numériques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Planifier et dispenser des formations et informations pour améliorer les compétences numériques. <p>Informier sur l'accès aux droits :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Établir des liens entre les partenaires et les France Services. 	<p>Résultats Attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Augmentation des compétences numériques parmi les participants. • Amélioration de l'accès aux droits et aux services pour les habitants. <p>Impact :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Meilleure inclusion numérique et accès aux droits pour les habitants des QPV. - Réduction de la fracture numérique et amélioration des conditions de vie grâce à un meilleur accès aux droits.

Orientations	Objectifs et Indicateurs	Processus	Résultats Attendus et Impact
Cadre de Vie et Qualité de l'Habitat	<p>Lutter contre l'habitat insalubre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de logements réhabilités dans les QPV. • Taux de diminution des habitats insalubres. <p>Favoriser le droit au logement social :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de fréquentations du guichet enregistreur et des France Services sur l'accès au logement social. • Niveau de mixité sociale dans les QPV. <p>Promouvoir la qualité de l'habitat et sensibiliser aux gestes écocitoyens :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'actions de sensibilisation. • Niveau de participation aux actions. <p>Sensibilisation au respect du cadre de vie</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de campagnes de sensibilisation. • Nombre de signalements. 	<p>Lutter contre l'habitat insalubre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identifier les logements insalubres. <p>Attribution de logements sociaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faciliter l'accès et l'attribution de logements sociaux. <p>Actions de sensibilisation écocitoyenne :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Organiser des campagnes de sensibilisation aux gestes écocitoyens et à la qualité de l'habitat. 	<p>Résultats Attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réduction du nombre de logements insalubres. • Amélioration de la mixité sociale et de l'accompagnement pour l'accès aux logements sociaux. • Sensibilisation accrue des habitants aux gestes écocitoyens et au respect du cadre de vie. <p>Impact :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de la qualité de l'habitat et du cadre de vie des habitants des QPV. • Cadre de vie plus harmonieux, et amélioration de la cohésion sociale grâce à une mixité sociale

Orientations	Objectifs et Indicateurs	Processus	Résultats Attendus et Impact
Favoriser la Mobilité des Habitants	<p>Lever les freins liés à la mobilité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'actions pour lever les freins à la mobilité. • Nombre de personnes accompagnées. <p>Favoriser les mobilités douces :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de pistes cyclables créées. • Taux d'utilisation des mobilités douces. <p>Établir un plan d'action pour accompagner la mobilité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de plans d'action établis. • Nombre de personnes accompagnées. 	<p>Actions pour lever les freins à la mobilité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identifier les obstacles à la mobilité pour les habitants des QPV. <p>Promotion des mobilités douces :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer des actions pour les mobilités douces (pistes cyclables, etc.). <p>Établissement et mise en œuvre de plans d'action pour la mobilité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Valoriser des actions pour accompagner les habitants dans leurs déplacements. 	<p>Résultats Attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réduction des obstacles à la mobilité pour les habitants des QPV. • Augmentation de l'utilisation des mobilités douces. • Meilleure organisation et accompagnement des déplacements des habitants. <p>Impact :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de la mobilité et de l'accessibilité pour les habitants des QPV. • Réduction de l'isolement social et amélioration de la qualité de vie grâce à des solutions de mobilité écologiques.

Annexe 2 – Questionnaire en ligne

Trame :

- Quels sont pour vous les principaux atouts du quartier centre-ville ?
- Quels sont pour vous les principaux atouts du quartier du Sarlac ?
- Quels sont pour vous les principaux défis à relever dans le quartier du centre-ville ?
- Quels sont pour vous les principaux défis à relever dans le quartier du Sarlac ?
- Quelles sont les actions à mettre en place dans le quartier du centre-ville pour répondre aux défis que vous avez identifiés ?
- Quelles sont les actions à mettre en place dans le quartier du Sarlac pour répondre aux défis que vous avez identifiés ?
- Comment faire pour permettre aux habitants de participer davantage à la vie du quartier et à la vie publique ?

Annexe 3 – Synthèse des entretiens avec les institutionnels

A – Les enjeux liés à l’insertion, à l’emploi et à la mobilité

→ Longue durée du chômage

En mars 2024, 972 personnes étaient inscrites chez France Travail. Sur ce nombre, 439 personnes ont travaillé au cours des 6 derniers mois, ce qui indique qu’environ 50 % des demandeurs d’emploi sont sans emploi depuis une longue période.

De manière générale, la situation de l’emploi sur le bassin de Moissac est défavorable.

Les données les plus récentes issues de la DDETS pour le 1^{er} trimestre 2024 en attestent :

- 11,3 % : Bassin d’emploi de Castelsarrasin
- 8,7 % : Département de Tarn-et-Garonne
- 8,9 % : Région Occitanie
- 7,3 % : France Métropolitaine

→ L’emploi saisonnier

Le territoire de Moissac, et plus largement Castelsarrasin-Moissac, se distingue par un contexte très particulier où 75 % des offres d’emploi sont saisonnières. Cette particularité rend l’obtention d’un emploi durable et régulier tout au long de l’année difficile. Il devient donc nécessaire de mutualiser les offres d’emploi entre les employeurs afin de proposer des opportunités attrayantes. La création de groupements d’employeurs est une piste à explorer pour répondre à ce défi.

→ Le club QPV

Un club Quartier Prioritaire de la Ville (QPV) a été instauré avec un succès relatif. Bien que cette initiative ait montré des résultats positifs, peu d’entreprises y ont adhéré jusqu’à présent. Il est clair que l’approche proactive est essentielle, notamment en matière de recherche d’emploi (par exemple, à travers des événements de recrutement) et de formation.

→ La formation

La formation demeure une piste encore peu exploitée pour lever les obstacles à l’insertion. La proximité géographique des centres de formation peut aider les personnes à suivre des formations adaptées en surmontant les défis classiques tels que la mobilité réduite et la garde d’enfants. Un soutien financier et logistique de la part de l’État et des collectivités locales est nécessaire pour mettre à disposition des locaux adaptés.

→ Mobilité

La question de la mobilité est cruciale. Comme mentionné précédemment, la majorité des offres d'emploi sont saisonnières. Élargir le champ d'action au-delà du territoire habituel de Castel-Moissac pourrait offrir des emplois plus stables et mieux rémunérés. Cependant, les obstacles à la mobilité, souvent d'ordre socio-culturel, empêchent de nombreux habitants des quartiers concernés d'accéder à ces opportunités. Malgré les améliorations possibles dans les transports en commun, ces freins à la mobilité sont enracinés dans une culture de la sédentarité, étayée par des études sur les biais cognitifs sous-jacents. Il est donc impératif d'aborder cette question complexe avec une compréhension approfondie de ses nuances.

B – Les enjeux relatifs à l'éducation***Les conséquences de la précarité sur la réussite scolaire des enfants***

Les partenaires consultés soulignent un enjeu majeur concernant l'éducation, fortement marqué par la précarité sociale de la population. Le collège François Mitterrand, principal établissement fréquenté par les jeunes résidents des deux Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV) de la commune de Moissac, affiche un Indice de Position Sociale (IPS) très bas. Cet indice, calculé à partir des professions et catégories sociales (PCS) des parents, permet d'évaluer le statut social des élèves. Plus l'IPS est élevé, plus les élèves sont issus d'un milieu social favorisé, et inversement. Le collège François Mitterrand (hors les élèves de SEGPA) affiche un IPS de 88,9, nettement en-dessous de la moyenne départementale (100,9) et académique (110,2), également largement en dessous du niveau national (101). La moyenne des IPS des Réseaux d'Éducation Prioritaire (REP) de l'académie se situe à 92,4. Par conséquent, le collège se classe en dessous de cette moyenne, en faisant l'établissement affichant le plus faible IPS du département.

Les services de l'État, notamment l'éducation nationale et la préfecture, œuvrent à la réactivation du programme de réussite éducative pour soutenir les élèves les plus en difficulté. De plus, une collaboration avec les familles est essentielle pour lutter contre le décrochage scolaire et l'absentéisme.

Les difficultés d'assiduité scolaire pour les élèves d'origine Bulgare

Il convient de noter que la commune de Moissac et la Communauté de Communes Terres des Confluences comptent une importante population rom bulgare, attirée par des opportunités économiques, en particulier des emplois saisonniers dans l'agriculture. Les partenaires observent une fréquence d'absences irrégulières des élèves issus de ces familles, souvent prolongées, dont les parents peuvent avoir une perception décalée de l'école par rapport à la réalité de notre système éducatif.

L'égalité fille-garçon

L'égalité entre les filles et les garçons demeure un défi dans les établissements scolaires. Des comportements tels que le rejet de la mixité des genres soulignent la nécessité de travailler sur la valeur d'égalité entre les filles et les garçons. Il est également essentiel de rester vigilant face aux discours pouvant encourager des attitudes radicales.

Le travail partenarial

Dans le contexte actuel, l'importance de l'éducation en tant qu'enjeu primordial est indéniable, exigeant un engagement soutenu tant de la part de l'Éducation Nationale que de ses intervenants locaux. Malgré les différences d'approches État/communes/EPCI, il est constaté une volonté partagée de coopération avec les acteurs de l'Éducation nationale.

C – Les enjeux relatifs à la sécurité et à la prévention de la délinquance

Globalement, le département du Tarn-et-Garonne est classé comme le 15^e plus sûr de France. Les chiffres relatifs à l'ensemble des actes délictueux doivent être interprétés avec prudence, car ils représentent des volumes relativement faibles, ce qui peut entraîner des variations significatives en pourcentage. La pandémie de Covid-19 a entraîné une baisse des atteintes en général, mais a vu une augmentation des cas de violences intrafamiliales.

Les signalements d'incidents intrafamiliaux sont en hausse, principalement dans la catégorie de « basse intensité », ce qui peut s'expliquer par un meilleur accueil et une plus grande ouverture à la parole. Cela se traduit également par une augmentation du nombre de cas classés sans suite par le procureur.

La verbalisation par amende des infractions liées à la législation sur la consommation de drogue a entraîné une augmentation statistique, en raison de la procédure immédiate mise en place. Aucun réseau ni point de deal fixe n'a été identifié. Seule une affaire par an en moyenne fait l'objet de poursuites pour trafic de drogue. Certes, certains modes de vie, souvent perçus comme des incivilités, telles que les nuisances sonores, les problèmes de stationnement et de propreté, ainsi que la présence de lieux déjà dégradés, peuvent contribuer à une impression d'insécurité.

Annexe 4 – Les entretiens avec les associations

Dans les retours issus des entretiens avec le secteur associatif, un sentiment d'isolement est souvent exprimé par les habitants de Sarlac, qui perçoivent un mouvement unilatéral du Sarlac vers le Centre-ville. Les habitants du Centre-ville et des quartiers périphériques visitent rarement, voire jamais, le Sarlac.

Les habitants du Centre-ville éprouvent souvent une sensation de « double vie », notamment entre le jour et la nuit, et un malaise lorsque les magasins ferment et que la nuit tombe. Pour remédier à ces situations, des actions sont nécessaires pour favoriser une ouverture des deux quartiers sur l'ensemble de la ville. Cela implique :

- Déconstruire les représentations négatives des quartiers, en particulier celles provenant de l'extérieur, en se concentrant spécifiquement sur le Sarlac ;
- L'appellation globalisante « d'immigrés » ou « issus de l'immigration », ne facilite pas un sentiment d'intégration chez ceux qui sont français de naissance ou depuis une / deux, voire plus, générations ;
- Valoriser les actions et dispositifs développés dans les deux quartiers, en améliorant la connaissance et la coordination des acteurs locaux. ;
- Encourager l'implication des acteurs locaux, qui partagent la vie à Moissac, en tant que moteurs de propositions, ainsi que la diffusion des bonnes pratiques.

Les axes d'amélioration se présentent comme suit :

- Favoriser la non-discrimination des femmes et des jeunes en matière de formation et d'emploi, en mettant en place un programme d'acculturation aux codes de l'emploi ; tel que celui proposé par France Active avec les « Essentielles » pour encourager l'entrepreneuriat au féminin.
- Adopter une approche participative en associant les personnes concernées à la recherche de solutions, en articulation avec les décisions impactant la vie locale.
- Encourager l'expérimentation des initiatives locales intégrées ou non à la « Politique de la Ville ».
- Promouvoir les fonctions de médiation administrative, notamment en collaboration avec France Services.
- Réduire la fracture numérique en accélérant les efforts pour inclure les jeunes, les personnes âgées, les immigrés et les personnes précaires dans les avancées numériques.
- Accorder une attention particulière aux jeunes de 15 à 25 ans, spécialement touchés par le chômage et l'isolement, en favorisant des actions adaptées, notamment en post-pandémie.
- Soutenir une offre culturelle et sportive coordonnée et inclusive, impliquant des acteurs clés tels que l'Ufolep et l'association « Bouger avec le sport ».

- Encourager les événements favorisant la cohésion sociale et l'interconnaissance entre les habitants et les quartiers, comme les fêtes locales, dans une perspective d'ouverture, de partage et de convivialité.

En ce qui concerne l'apprentissage du français, il est essentiel de reconnaître son importance pour une intégration sociale réussie, tout en valorisant la diversité culturelle. Il est nécessaire de proposer une offre adaptée, prenant en compte les spécificités des quartiers.

La fermeture du Centre social, l'arrêt de l'association MAJ, ainsi que la diminution des instances de concertation et de participation citoyenne, ont été perçus comme des lacunes dans la construction du vivre-ensemble, tant par les habitants que par les partenaires institutionnels et associatifs. Ces manques ont conduit à un sentiment d'isolement et à une diminution de la présence des associations sur Moissac. Parallèlement, la diminution des financements aux acteurs de terrain a également été remarquée.

Annexe 5 – Le CLSPDR

Le Contrat de Ville de Moissac fixe parmi ses objectifs prioritaires la réactivation du CLSPDR : Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation.

Présidé par Monsieur le Maire, le CLSPDR constitue un cadre de concertation de tous les acteurs de la prévention de la délinquance, de la lutte contre l'insécurité et la radicalisation.

La précédente Stratégie Nationale de Prévention de la Délinquance (2020-2024) pilotée par le CIPDR a identifié 4 orientations prioritaires :

1. Les jeunes : agir au plus tôt et aller plus loin dans la prévention.
2. La protection des personnes vulnérables.
3. Une implication plus forte de la population et de la société civile.
4. Une gouvernance du territoire renouvelée par une adaptation à chaque territoire et une coordination entre les différents acteurs.

Ces orientations demeurent encore aujourd'hui des axes prioritaires qui mobilisent les pouvoirs publics et leurs partenaires.

Toutefois, l'actualité récente a fait émerger de nouveaux enjeux en matière prévention de la délinquance et de lutte contre toutes les formes de séparatisme.

La lutte contre le harcèlement scolaire, la cybercriminalité, la prostitution des mineurs s'ajoutent aux priorités précédemment identifiées d'après les premiers éléments issus des concertations engagées en 2024.

Au niveau national, la lutte contre les violences faites aux femmes tient par ailleurs une place majeure dans la politique publique de prévention et de lutte contre la délinquance.

Le CLSPDR de Moissac pourra ainsi s'appuyer sur les ressources issues de la SNPDR 1 (2020-2024).

➤ **Le CLSPDR de Moissac, une instance à visée opérationnelle au service de l'amélioration du cadre de vie, notamment dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville :**

La sécurité et la tranquillité publique constituent en effet des enjeux majeurs sur le territoire de Moissac et plus particulièrement dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Ces quartiers qui cumulent de nombreuses problématiques d'ordre économiques et sociales connaissent également un déficit d'image et font l'objet de représentations bien souvent négatives.

Les actes d'incivilités et les situations d'insécurité subis par les habitants de ces territoires participent à ternir plus encore la réputation de ces quartiers.

Dans cette perspective, la mise en œuvre du CLSPDR de Moissac aura pour principal objectif de contribuer à l'amélioration du cadre de vie des quartiers prioritaires de la politique de la ville en veillant notamment à la mise en place d'actions ciblées répondant aux problématiques locales identifiées.

Le maintien de la tranquillité publique ne relevant pas exclusivement des forces de sécurité, la réussite des actions conduites dépendra également de la mobilisation des acteurs locaux : associations de proximité, bailleurs sociaux, citoyens...

➤ **Le CLSPDR, un outil de concertation pour prévenir et lutter contre la délinquance dans les quartiers prioritaires :**

Cette instance permet en effet l'échange d'informations entre les acteurs clés autour de ces questions et participe à décliner la stratégie locale portée par la collectivité et les partenaires du territoire.

Ces échanges interprofessionnels et pluridisciplinaires pourront ainsi faciliter le repérage des problématiques sur les quartiers, identifier les secteurs à risques et proposer des actions concrètes à déployer sur le terrain.

Les actions réalisées dans le cadre du CLSPDR et qui seront déclinées dans les quartiers de la politique de la ville participeront à enrichir les différents axes du contrat de ville notamment sur le volet prévention.

➤ **Le CLSPDR, un dispositif de prévention et de lutte contre le séparatisme et la radicalisation.**

Le décret n°2016-553 du 6 mai 2016 portant modifications de dispositions relatives à la prévention de la délinquance attribue une mission complémentaire au CIPD : la lutte contre la radicalisation.

Afin de lutter contre le repli communautaire et agir en matière de prévention de la radicalisation, les actions portées dans le cadre de la politique de la ville contribueront à promouvoir les actions citoyennes et les valeurs républicaines.

➤ **Le CLSPDR, une instance de coordination qui agit sur trois orientations stratégiques identifiées dans le contrat de ville Moissac 2024-2030 :**

1. Sécurité et Prévention de la Délinquance

2. Renforcement de la cohésion sociale, culturelle et de **la lutte contre le repli communautaire**

3. Renforcement des actions de **prévention**

QUARTIER PRIORITAIRE DE LA VILLE MOISSAC

STATISTIQUES ET INDICATEURS



LES DEMANDEURS D'EMPLOI RÉSIDANT DANS UN QPV

Ce tableau permet d'appréhender la situation de ce public spécifique au regard de l'emploi en le comparant avec l'ensemble des demandeurs d'emploi de la région Occitanie. Le niveau de formation, la qualification, le sexe, l'handicap, l'ancienneté d'inscription ou encore les métiers recherchés constituent ainsi des indications précieuses pour l'accompagnement de ce public vers le retour à l'emploi.



11 160 DEFM de moins de 26 ans
soit 15% de la DEFM des QPV de la Région

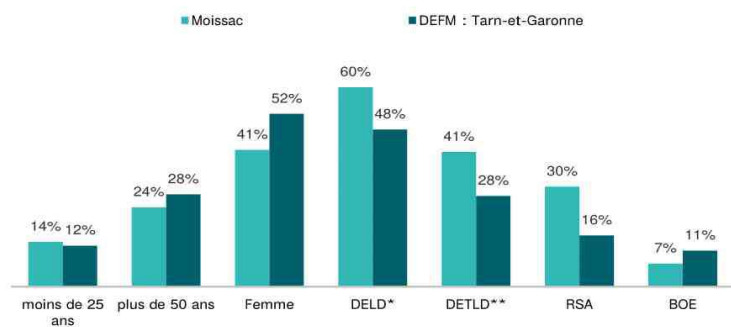
11 15 DEFM de moins de 26 ans
diplômés
soit 9% de la DEFM des QPV de la Région

CATÉGORIES DES DEMANDEURS D'EMPLOI

cat.	Nombre DEFM	Part
cat. A	668	61%
cat. B	113	10%
cat. C	256	23%
cat. D	28	3%
cat. E	30	3%
Total	1 095	100%

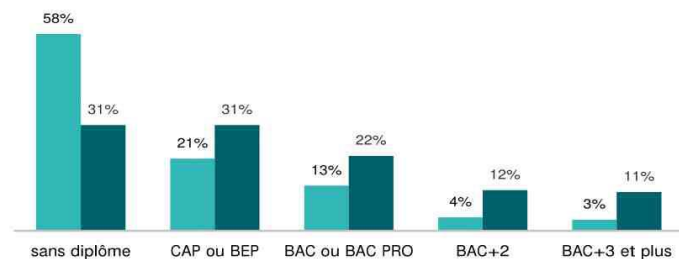
DESCRIPTIF DE LA DEMANDE D'EMPLOI (données brutes)

TYPLOGIE DE LA DEFM (catégories A, B, C)

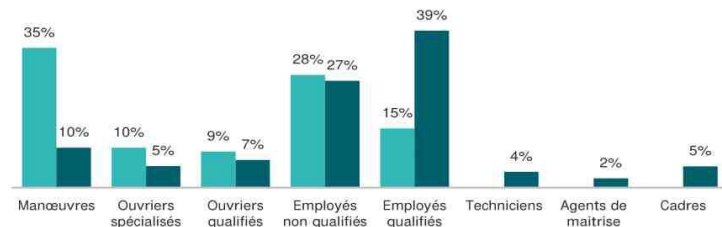


* DELD : Demandeurs d'Emploi de Longue Durée (inscrits depuis plus d'1 an)
** DETLD : Demandeurs d'Emploi de Très Longue Durée (inscrits depuis plus de 2 ans)

NIVEAU DE FORMATION DE LA DEFM (catégories A, B, C)



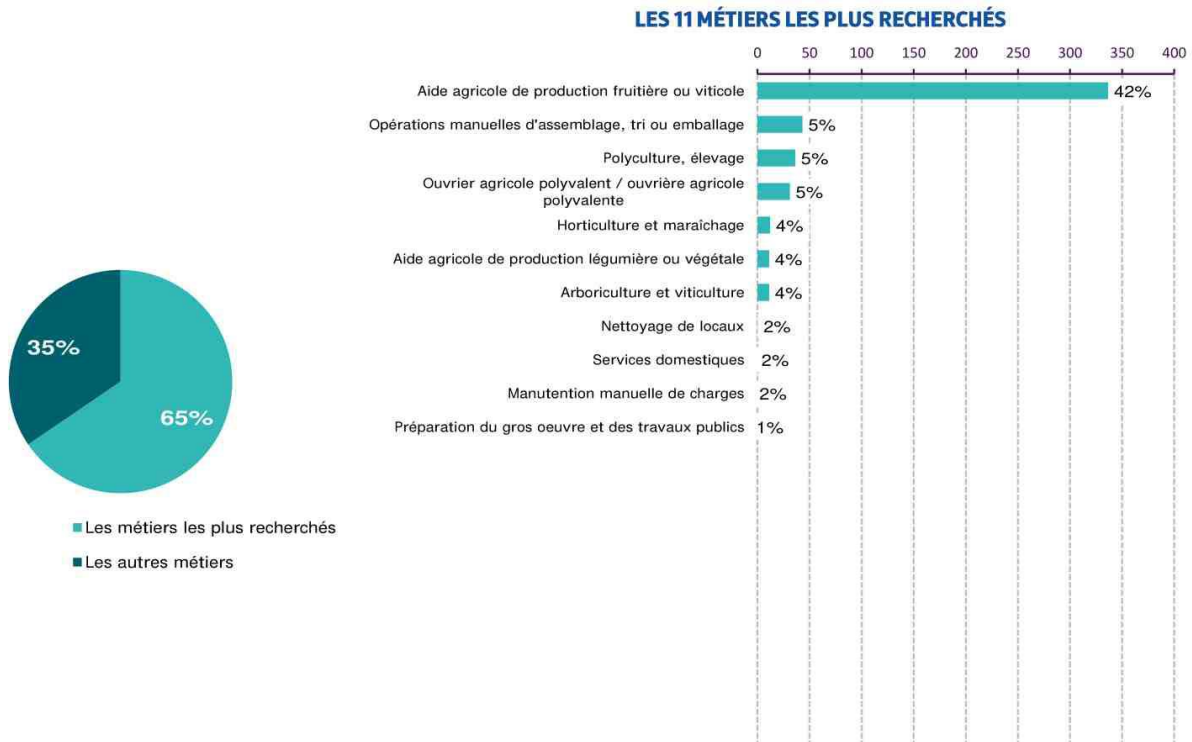
NIVEAU DE QUALIFICATION DE LA DEFM (catégories A, B, C)



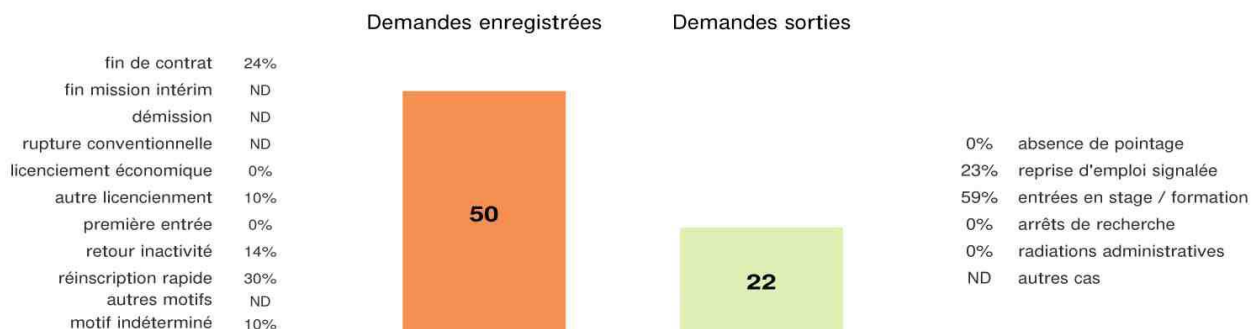
Libre de diffusion sous réserve de mentionner la source France Travail Occitanie

LES MÉTIERS RECHERCHÉS PAR LES DEMANDEURS D'EMPLOI EN QPV (en catégories A, B, C)

Ce tableau permet d'appréhender la situation de ce public spécifique au regard de l'emploi en le comparant avec l'ensemble des demandeurs d'emploi de la région Occitanie. Le niveau de formation, la qualification, le sexe, l'handicap, l'ancienneté d'inscription ou encore les métiers recherchés constituent ainsi des indications précieuses pour l'accompagnement de ce public vers le retour à l'emploi.



LA DEMANDE D'EMPLOI ENREGISTRÉES ET LA DEMANDE D'EMPLOI SORTIES (en catégories A, B et C) au cours du mois de Mars 2024



Libre de diffusion sous réserve de mentionner la source France Travail Occitanie

Directeur de la publication :
Karine MEININGER

Conception et réalisation :
Observatoire des territoires & Statistiques

France Travail
33/43 avenue Georges Pompidou - Bat. E
31131 BALMA Cedex
www.observatoire-emploi-occitanie.fr